



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Analyse du secteur de l'électricité face aux défis du développement inclusif en Afrique : cas du Togo

Présenté par

Longha KALAO SAMBA

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : administration-gestion

Spécialité : Gouvernance et Management Public

Directeur : Dr Hanane ELZEINY

Date : 7 avril 2015

Membres du jury :

- Président : Dr Danièle BORDELEAU
Directeur du département Administration-Gestion Université Senghor
d'Alexandrie
- Membre : Professeur Fulbert AMOUSSOUGA
Professeur titulaire des universités, Ministre à la Présidence de la
République du Bénin, Professeur d'Université
- Membre : Dr Hanane ELZEINY
Responsable de la Filière francophone, Professeur, Faculté de
Commerce, Université d'Alexandrie

Remerciements

Nombreux êtes-vous à avoir donné de votre temps, de votre savoir et de vos moyens depuis ma sélection en tant qu'étudiant de la 14^e promotion de l'Université Senghor d'Alexandrie jusqu'à la réalisation de ce projet. Voyez, exprimé en ces mots, un profond sentiment de gratitude à tous.

J'adresse un merci particulier à Mme Danièle BORDELEAU, Directrice du Département Administration-Gestion pour votre temps et votre effort que vous avez volontairement consacré à la réussite de cette œuvre. Notre promotion vous doit l'attention imméritée que vous nous avez accordée durant deux ans pour vous assurer de la réussite de chacun d'entre nous.

Sincère merci à Mme Hanane ELZEINY, Responsable de la filière francophone de l'école de commerce de l'Université d'Alexandrie, qui m'a encadré dans la réalisation de ce projet.

Toute ma reconnaissance à Mme Suzanne YOUSSEF, Assistante administrative du département, qui a toujours été à nos côtés sans se lasser, dans la gestion de nos difficultés académiques.

Merci à S.E. Fulbert Géro AMOUSSOUGA, qui m'a soutenu lors de ma recherche de stage et dont le cours a fortement inspiré ce travail, en ce qui concerne l'inclusion et l'agenda mondial après 2015.

Merci tout spécial au Directeur Général de la CEB M. Djibril SALIFOU, qui nous a accordé un stage dans son institution, ainsi qu'au Directeur des Études et Développement, M. Tchaa ALI, dans le service duquel ce stage a été réalisé. Merci à M. Bernard HESSOU, Chef Section Étude, suivi et évaluation des projets. À M. Oyono BONI, Chef Section Planification, Étude et Projet, qui m'a encadré lors de mon stage dans cette structure. Je vous dois la perspicacité de cette œuvre et l'orientation des idées qu'elle contient.

Un profond merci à MM. Mindièbé KANFORE-LARÉ de la CEB et Laré NÉMONKA de la CEET à Lomé, qui ont été d'une aide inestimable dans la collecte des données nécessaires pour réaliser ce projet.

J'adresse ma profonde gratitude à Aklesso NAO pour son assistance continue dans la rédaction de cette œuvre et sa disponibilité manifestée.

Merci à vous Jean-Luc Gbati SONHAYE, Directeur Général de KF Production à Lomé pour vos multiples conseils et votre générosité à mon égard depuis ma sélection à cette 14^e promotion jusqu'à l'aboutissement de ce projet.

Un si spécial merci à vous, mes collègues étudiants de la 14^e promotion. Votre collaboration a construit en moi une confiance inédite pour réaliser un tel projet, sans compter la touche individuelle que chacun d'entre vous lui a apportée.

Je ne saurais finir sans l'évoquer, car tout ceci a été possible parce qu'elle l'a voulu. Je fais ici allusion à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), sans laquelle cette formation n'aurait pas été possible pour moi. Je lui exprime toute ma reconnaissance.

Dédicace

À ma Grand-mère : affectueusement appelée « Nana ». Tout petit, j'ai grandi avec toi. Tu as été mon institutrice au cours préparatoire et c'est bien toi l'auteur de la réussite de mon parcours scolaire et académique, mais aussi de ce que je suis capable de réaliser aujourd'hui et demain.

À mon Père : fier d'être ton fils, papa, tu as tout donné pour que je parvienne à la réussite. Tu n'as épargné aucun de tes efforts et ton modèle de père m'inspire.

À ma mère : aussi spéciale que tu sois, Femme, je n'ai pas de mots pour te désigner.

À ma belle-mère : j'ai de la chance, car je ne suis entouré que de personnes vraiment formidables.

À mes frères et sœurs : vos prières et votre soutien constituent ma force pour aller de l'avant malgré les milliers de kilomètres qui me sépare de votre fraternelle présence.

À mes amis : en cette dédicace est exprimée ma joie de vous avoir à mes côtés.

Résumé

Depuis la décennie dernière, le continent africain a enregistré de forts taux de croissance économique et des performances individuelles telles dans le cas du Malawi, du Rwanda du Kenya ou du Ghana qui ont atteints des taux record compris entre 8 et 13,7 % (StateAfrique, 2012). La moyenne de croissance aujourd'hui est de 5 % et atteindrait 6 % lorsqu'on exclut l'Afrique du Sud et les pays de l'Afrique du Nord. (BAD, 2013). Cependant, on constate que cette croissance ne profite qu'à une minorité et ne s'est pas accompagnée d'une réduction conséquente de la pauvreté, mais par contre, laisse des millions d'Africains piégés dans l'exclusion et la précarité. Ce qui explique la fréquence des crises sociales avec les soulèvements populaires tels que connus sur le continent. Il en ressort que cette renaissance africaine (BAD, 2013) n'a pas été accompagnée par un élan d'industrialisation, comme cela avait été le cas dans les pays aujourd'hui développés et que le niveau de transformation est très faible pour rendre compétitives les économies africaines. C'est une croissance qui n'a été donc que la résultante d'un boum d'exportation de matières premières et de minerais (Diarra, 2010)¹. Or un tel mode de croissance ne permet pas une transformation structurelle de l'économie. Ce qui explique la fragilité notable des économies africaines malgré ces efforts de croissance.

La solution a donc été de promouvoir le développement inclusif, mais en lui donnant une orientation axée sur la transformation des produits issus du secteur primaire dans lequel exercent la majorité des exclus du processus de développement. C'est bien là qu'est évoquée la question énergétique, car le statut du continent en énergie électrique est si déplorable que l'on se pose la question de savoir comment ce développement axé sur la transformation industrielle et qui prendrait en compte tous les citoyens sans exclusion se ferait. D'où cette étude s'est proposé dans le cas togolais de partir des insuffisances du secteur électrique pour proposer des pistes permettant d'atteindre ce projet ambitieux.

L'étude a donc débouché sur la proposition de la mise en œuvre d'un système d'électrification décentralisé qui se concrétise en projets d'électrification rurale décentralisée (ERD) avec l'accent mis sur la capacitation des collectivités infranationales à maîtriser leurs enjeux énergétiques. Une ERD visant prioritairement l'usage commercial de l'électricité surtout en matière de micro-industrie villageoise. Ce qui promouvra l'entrepreneuriat dans les milieux concernés. Cette approche de solution a l'avantage de mobiliser d'autres fonds pour la cause du secteur électrique Togolais qui souffre d'une déficience en investissement. Il s'agit des fonds issus du secteur privé, de la coopération internationale décentralisée, des banques locales et institutions de microfinance, de la diaspora etc.

Mots-clefs

Inclusion, développement inclusif, électrification rurale décentralisée, transformation

¹ Sheick Sidi Diarra, secrétaire général adjoint des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; communication personnelle.

Abstract

Over the past decade, Africa has recorded high rates of economic growth and individual performance as in the case of Malawi, Rwanda, Kenya and Ghana, which have reached record levels between 8 and 13.7% of growth. (StateAfrique, 2012). The growth medium today is 5% and reach 6% when excluding South Africa and the countries of North Africa. (AfDB, 2013). However, it was found that this growth benefits only a minority and do not come with a consequent reduction in poverty, but against, leaving millions of Africans trapped in exclusion and precariousness. This also explains the frequency of social crises with popular uprisings as known on the continent. It shows that the African Renaissance (AfDB, 2013) was not accompanied by an industrialization momentum, as was the case in today's developed countries, and the level of processing of products is very low to make competitive African economies. It is a growth that was therefore the result of an export boom in material and ores (Diarra, 2010). But such growth mode does not allow a structural transformation of the economy. This explains the significant vulnerability of African economies despite growing efforts.

The solution has been to promote inclusive development, but giving it a strategic focus on the processing of products from the primary sector in which carry the majority of those affected by exclusion in the development process. This is indeed what raised the energy issue, because the status of the continent into electrical energy is so deplorable that it raises the question of how this development-oriented industrial processing and which takes into account all citizens without exclusion would. Hence, the present study regarding the context of Togo is persuing a solution to reach this ambitious project with basing on the power sector deficiencies analysis.

The study has led to the proposal from the implementation of a decentralized electrification system which is reflected in Decentralized rural electrification (DRE) with the focus on the empowerment of sub-national governments to control their stakes energy. One DRE primarily targeting the commercial use of electricity especially in terms of village micro industry. Which promote entrepreneurship in the areas concerned. This solution approach has the advantage of acceding to other funds for the cause of the Togolese electricity sector which suffers from investment deficiency. These funds are from the private sector, decentralized international cooperation, local banks and microfinance institutions, diaspora etc.

Key-words

Inclusion, inclusive growth, decentralized, rural electrification, procession.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- ANADEB : Agence nationale du développement à la base
- ANPGF : Agence nationale de promotion, et de garantie de financement des PME/PMI
- BAD : Banque africaine de développement
- BOAD : Banque ouest-africaine de développement
- CEA : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
- CEB : Communauté électrique du Bénin
- CGT : Contour global Togo
- CID : Coopération internationale décentralisée
- CIE : Compagnie ivoirienne d'électricité
- DSID : Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation
- ECG : Electricity company of Ghana
- EEEOA : Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain
- FAIEJ : Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
- FNFI : Fonds national de finance inclusive
- IFI : Institution de finance inclusive
- MINDEB : Ministère du Développement à la base
- MO : Main d'œuvre
- NIGELEC : Société nigérienne d'électricité
- NPG : Nouveau partenariat global
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
- OIF : Organisation internationale de la Francophonie
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PME : Petites et moyennes entreprises
- PMI : Petites et moyennes industries
- PNUD : Programme des nations unies pour le développement
- PRADEB : Programme d'appui au développement à la base
- PROFADEL : Programme francophone de développement local
- RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
- SNPT : Société nouvelle des phosphates du Togo
- TCN : Transmission company of Nigeria
- VRA : Volta river authority
- WACEM : West african cement
- WAPP : West african power pool

Table des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Résumé	iii
Abstract	iv
Key-words	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés	v
Table des matières	1
Introduction.....	4
1 Les besoins d’inclusion et les défis énergétiques en Afrique et au Togo	7
1.1 Justification de la promotion d’un développement inclusif au niveau continental	7
1.1.1 L’évolution économique et sociale de l’Afrique à partir des indépendances	7
1.1.2 L’évolution socio-économique en Afrique dans les années 2000	8
1.1.3 Mesures et perspectives nouvelles pour une croissance durable et soutenue	9
1.2 Difficultés énergétiques et développement en Afrique	10
1.2.1 Aperçu sur les efforts de développement inclusif au plan continental.....	10
1.2.2 Énergie comme variante indispensable au développement.....	11
1.2.3 La contrainte énergétique face aux besoins réels du développement inclusif	12
1.2.4 Autres contraintes énergétiques de la région.....	13
1.3 Énergie et développement inclusif au Togo	13
1.3.1 Les défis du développement inclusif au Togo.....	13
1.3.2 Les contraintes énergétiques au Togo.....	15
1.3.3 Le secteur de l’électricité au Togo	15
1.4 Justification, question de recherche et résultats attendus.....	17
1.4.1 Justification de l’étude	17
1.4.2 Question principale de la recherche	17
1.4.3 Question secondaire.....	18
1.5 Objectifs de la recherche	18
1.5.1 Objectif général.....	18
1.5.2 Objectifs spécifiques.....	18
2 Approches théoriques de l’inclusion et de l’énergie	19
2.1 Énergie et inclusion selon les organismes de développement.....	19
2.2 La nécessité énergétique et les contraintes du milieu	20
2.3 Développement, énergie et inclusion selon quelques auteurs	21

2.4	Les théories économiques relatives à l'énergie et au développement	22
2.5	Propositions de recherche :	24
2.6	Cadre Opérateur de l'étude	25
2.6.1	Les variables.....	25
2.6.2	Les indicateurs.....	25
3	Méthodologie de la recherche et apports du stage	26
3.1	Éléments principaux des méthodes d'analyse	26
3.2	Méthodes de collecte des données.....	26
3.2.1	Les visites de terrain.....	27
3.2.2	Entrevue avec les acteurs et questionnaires	28
3.2.3	Réunions avec les partenaires techniques et financiers et avec les Maîtres d'œuvre ...	29
3.2.4	La recherche documentaire et le recours aux bases de données.....	30
3.3	Méthodes d'analyse des données.....	31
3.3.1	Les tableaux	32
3.3.2	Les graphiques et diagrammes illustratifs.....	33
3.4	Expérience de la CEB, apport du stage à la Direction des Études et Développement.....	33
3.4.1	Nature et fonctionnement de la CEB	34
3.4.2	Intérêt de l'expérience de la CEB	34
4	Résultats et proposition d'outils pour une meilleure inclusion aux services d'électrification au Togo et une meilleure inclusion économique et sociale.	36
4.1	Caractérisation des acteurs et leurs rôles dans le secteur de l'électricité au Togo	36
4.1.1	Les acteurs.....	36
4.1.2	Rôles des acteurs.....	36
4.2	Insuffisances du secteur de l'électricité au Togo.....	38
4.2.1	Analyse des disparités d'accès à l'électricité entre régions au Togo	38
4.2.2	Répartition nationale des clients du distributeur d'électricité CEET.....	39
4.3	Difficultés de la CEB à satisfaire en énergie sa zone de couverture (Bénin, Togo)	40
4.3.1	Analyse de l'autosuffisance de la CEB	40
4.3.2	Analyse de la réalisation des projets de la CEB.	42
4.3.3	Difficultés de prise en compte des exclus aux services d'électricité au Togo	44
4.4	Proposition d'une approche de solution aux difficultés du secteur électrique.....	45
4.4.1	Analyse du contexte	46
4.4.2	Description de la stratégie	47
4.4.3	Méthode de gestion et schéma illustratif de la démarche	50
4.4.4	Nouvelle structure de l'électricité au Togo	51
4.4.5	Avantage et limites de la stratégie	52

Conclusion.....	53
Références bibliographiques	55
Liste des illustrations	57
Liste des Tableaux	57
Glossaire	58
Annexes	59
Annexe 1 : Tableau du projet de développement de la CEB et niveau de réalisation.....	59
Annexe 2 : Mouvement d'énergie transitant dans les lignes de la CEB.....	60
Annexe 3 : Tableau d'approvisionnement de la CEET.....	61
Annexe 4 : Tableau de la production et vente d'électricité dans la zone CEB.....	61
Annexe 5 : Répartition de la population par région et taux d'accès à l'électricité	62
Annexe 6 : Tableau du nombre de clients de la CEET par zone	62
Annexe 7 : Population active dans le secteur agricole.....	62
Annexe 8 : Carte du réseau CEB	63
Annexe 9 : Visite de terrain (Composante du projet N° 4 du plan de développement de la CEB)	64
Annexe 10 : Récapitulatif des entretiens	65
Annexe 11 : Page de garde du contrat de financement de la réhabilitation et de l'aménagement du barrage hydroélectrique de Nangbéto	67
Annexe 12 : Page de garde de la convention séparée du contrat de financement de la réhabilitation et de l'aménagement du barrage hydroélectrique de Nangbéto.....	68
Annexe 13 : Page de garde du contrat de garantie de la réhabilitation et de l'aménagement du barrage hydroélectrique de Nangbéto	69

Introduction

Depuis 1960, année des indépendances, s'est établie l'idée d'engager les nouveaux États constitués, dans la voie du développement. L'objectif selon les Nations-Unies était d'améliorer le niveau de vie de ces derniers et de combattre la pauvreté.

Plusieurs idéologies développementalistes se sont succédé suivant la conjoncture et les spécificités de chaque période. En réalité, la vraie notion du développement apparaît à la fin de la guerre, avec le mouvement de décolonisation de l'Inde. En 1949, dans son discours sur « l'état de l'union », le Président américain Truman déclara qu'il est du devoir des pays développés d'aider les pays pauvres par le transfert de leurs connaissances techniques et assistance, afin de faire converger leurs niveaux de vie, vers les niveaux occidentaux. Une dynamique s'installe dès lors, l'aide au développement en faveur des pays les moins avancés. La plupart des théories du développement naissent entre 1950 et 1960. Chacune essayant d'expliquer le chemin pour rattraper les pays industrialisés considérés comme modèles. Il s'en est suivi, la création d'organismes de développement dont le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Les premières tendances théoriques furent celles du rattrapage. Deux idéologies ont prédominé à cette époque : le socialisme et le capitalisme, toutes deux ayant pour corollaire, l'État comme moteur de développement. Plus tard, l'on prend conscience que la croissance ne garantit pas l'élimination de la pauvreté. On amorce donc une deuxième catégorie de théories qui cherche à combler cette lacune en préconisant que les populations deviennent actrices et non seulement bénéficiaire du développement : c'est la théorie du développement par le bas. Les ajustements structurels vont s'en suivre au début des années 1980 sous l'initiative du FMI² et de la Banque Mondiale proposant un ensemble de mesures susceptibles de permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques, d'amorcer une sortie de crise. Ces mesures s'inspiraient fortement de la logique néoclassique du marché.

Au cours de la décennie 1990, le processus a continué avec l'apparition de l'Indice de Développement Humain (IDH, créé par le PNUD), la théorie du développement durable qui tire ses origines du rapport Brundtland confirmé au sommet de Rio en 1992. Ce qui a conduit à une prise de conscience de la finitude du monde due aux menaces environnementales et aux risques du mode de développement en vigueur. D'où l'émergence des théories altermondialistes mettant l'accent sur les expériences sociales.

Ce n'est qu'à l'avènement du 3^e millénaire que l'ONU prend l'initiative de mettre sur pied, une stratégie susceptible de tenir compte des réalités et des besoins changeants du XXI^e siècle. Ainsi, au sommet du millénaire en septembre 2000, il a été adopté à l'unanimité par les 189 États membres présents au siège des Nations-Unies à New York, la Déclaration du Millénaire dans laquelle sont énoncés 8

² Fonds monétaire international

Objectifs : les OMD³. À leur apogée, ils sont accusés de ne s'être pas suffisamment appliqués à cibler les personnes les plus pauvres ou victimes d'exclusion et de rester silencieux sur les effets dévastateurs des conflits sur le développement, comme a pu le souligner le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé de l'étude sur l'agenda post 2015 (AMOUSSOUGA, 2014)⁴.

Un Nouveau Partenariat Global (NPG) est envisagé pour relayer les OMD après 2015. Cinq objectifs mettant l'accent sur l'inclusion et l'environnement sont fixés : ne laisser personne de côté ; placer le développement durable au cœur des débats ; transformer les économies pour créer de l'emploi et favoriser un mode de croissance inclusive ; construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous et enfin créer un nouveau partenariat mondial.

La priorité donnée au développement inclusif dans ce nouveau programme met les acteurs du développement à l'œuvre, bien avant même son adoption en 2015. Dorénavant, le leitmotiv des politiques est de bannir l'exclusion sous toutes ses formes et de préserver l'environnement. En Afrique, l'Union Africaine (UA) et les autres institutions supranationales s'investissent, surtout depuis l'avènement du Printemps arabe, à promouvoir l'inclusion. Leurs actions vont amener les États à adopter la démarche. C'est ainsi qu'ont vu le jour, des programmes de développement inclusif voire des ministères à part entière pour mener à bien cette nouvelle mission. Ces programmes prennent plusieurs formes et s'orientent vers des cibles variées : femmes, jeunes, handicapés et défavorisés, etc.

Cependant, évoquer le développement, sous quelle forme que ce soit, sans évoquer la question énergétique paraît ne pas être pertinent selon les différentes réflexions et études menées en la matière. L'ancien Président tanzanien, Benjamin Nkapa dans le cadre des OMD le réitère à l'occasion de la conférence de Tunis en décembre 2006, sur le financement de l'électricité pour la croissance en Afrique. Il souligne que : « l'accès à l'énergie est vital pour les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre n'importe lequel des Objectifs du millénaire pour le développement, relatif à l'eau et l'assainissement, à l'égalité entre hommes et femmes, dans l'éducation, à la malnutrition et mortalité infantiles et aux autres cibles en matière de santé ». Mieux encore, de nos jours l'accent est mis sur la transformation des produits de base sur le continent africain, surtout agricoles, comme préconisé à la 7^e réunion conjointe de la conférence ministérielle de la CEA tenue à Abuja en mars 2014 sous le thème : « L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique ».

Or, en matière d'énergie, le statut du continent paraît délicat. Selon un rapport conjoint de l'AFD /BAD en 2009, plus de 60 % de la population africaine n'a pas accès à l'énergie commerciale et doit se contenter de bois de feu. L'Afrique utilise à peine 3 % de l'énergie mondiale consommée.

Au Togo, des initiatives ont été prises avec la création en 2008 du Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé du développement à la base qui englobera plus tard en 2013, l'artisanat et l'Emploi des Jeunes. Des programmes sont créés sous sa tutelle en collaboration avec le PNUD et d'autres

³ Objectifs du millénaire pour le développement.

⁴ Membre du haut panel de haut niveau mandaté par le Secrétaire général des Nations unies ; communication personnelle lors de la conférence sur l'agenda post 2015 donnée à l'Université Senghor en 2014.

partenaires pour enclencher un véritable développement durable et inclusif. Il s'agit entre autres du Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB), de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF) et du Fonds National de Finance Inclusive (FNFI).

Ce que se propose le Togo comme développement n'excluant aucun citoyen s'inscrit dans la logique africaine de la transformation industrielle. Mais, également en matière d'énergie électrique, les défis à relever sont si nombreux et la couverture électrique nationale n'est qu'à 25 % avec un peu moins de 8 % d'électrification rurale. (Damipi, 2013)⁵

Comment promouvoir un développement inclusif face à ces défis énergétiques réels du pays ? Cette étude se propose de rechercher des pistes palliatives à travers 4 chapitres. Un 1^{er} chapitre consacré à la problématique africaine puis togolaise du développement inclusif et de l'énergie. Un 2^e qui concernera le cadre théorique de l'étude. Ensuite un 3^e, inhérent à la méthodologie adoptée et les apports de notre stage. Et enfin un 4^e et dernier chapitre permettra d'exposer les résultats et les apports de la recherche pour enfin élaborer une conclusion.

⁵ Ministre de l'Énergie et des Mines du Togo

1 Les besoins d'inclusion et les défis énergétiques en Afrique et au Togo

Dans ce chapitre, nous justifions la promotion du développement inclusif en Afrique et faisons un état des lieux sur la place de l'énergie en termes de besoin et de nécessité pour le développement inclusif en Afrique et au Togo.

1.1 Justification de la promotion d'un développement inclusif au niveau continental

La voie du développement en Afrique a pris des trajectoires multiples selon les péripéties qu'on connut chaque pays. Cependant, on a pu noter une similitude de la conjoncture avec quelques différences près d'un pays à un autre. Cette partie explique brièvement le cheminement suivi jusqu'à l'adoption aujourd'hui d'une politique de développement inclusif au niveau continental.

1.1.1 *L'évolution économique et sociale de l'Afrique à partir des indépendances*

Dès leur accession à l'indépendance (années 1950-1960), les États africains furent confrontés aux difficultés liées au sous-développement, selon Cheick Sidi Diarra, Conseiller spécial des Nations-Unies pour l'Afrique (Leroueil, 2014). Pour y faire face, ils se sont engagés dans la voie du développement à travers des stratégies émanant généralement de l'extérieur. Deux stratégies différentes ont été mises en place, selon que l'on devrait adopter une démarche libérale ou socialiste.

Dans le cadre de la démarche libérale, les économies se sont penchées sur les exportations de matières premières et la mobilisation de l'épargne (locale et étrangère) avec un accent mis sur le développement des infrastructures économiques et sociales puis la constitution de zones monétaires sous tutelle française (pour l'Afrique francophone) (Diarra, 2010). L'on a visé en dépit de tout, la croissance du PIB considéré comme signe d'évolution et de modernisation tout en négligeant le volet redistribution des richesses et de l'encadrement de la fracture sociale. Cette stratégie a conduit les États à une dépendance économique plus accentuée vis-à-vis de l'étranger (Leroueil, 2014).

Quant à la stratégie socialiste basée sur l'étatisation de l'économie, la dynamique se faisait dans le sens de la transformation locale des produits, et une attention particulière était accordée à la répartition des richesses. Pourtant elle s'est aussi révélée en grande partie un échec.

À partir des années 1970, l'Afrique se retrouve affaiblie par le poids de la dette publique. Ce qui la met encore plus en proie aux différentes mesures de redressement et de réformes impulsées plus tard par les institutions financières internationales à savoir la Banque Mondiale et le FMI. Un certain nombre de conditions sont exigées dorénavant pour bénéficier du soutien de celles-ci. Les prêts octroyés devraient être faits au prix « de la dévaluation de devises, de la promotion des exportations aux dépens des cultures vivrières, de la libéralisation du commerce, de la réduction des restrictions imposées aux investissements étrangers et de la privatisation des entreprises et offices publics »

(Ziguélé cité par Leroueil, 2014). Ce fut la période des plans d'ajustement structurel qui n'ont pas réussi à juguler la crise dans la plupart des pays, mais se sont soldés par d'énormes problèmes socio-économiques.

Au cours des années 1990, la vision néolibérale fait place au développement humain et social. En mars 1995 s'est tenu à Copenhague, le sommet mondial sur le développement où il fut demandé aux pays en développement, d'élaborer des plans nationaux de lutte contre la pauvreté. Ce qui a conduit en 2000, à l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le Développement sous l'initiative des Nations-Unis et plus tard, à l'annulation de la dette des pays les plus pauvres en 2005. Ce fut également l'origine du NEPAD avec pour objectif de fonder une stratégie concertée de sortie du sous-développement des pays africains.

À partir de là, le sens des responsabilités prend de l'importance : « Tant que la communauté internationale élaborait les programmes pour l'Afrique, souvent sans même un apport concret des Africains, ils ne produisaient guère de résultats. La situation s'est même aggravée, ce qui avait conduit à l'ajustement structurel dans les années 90. L'avantage du NEPAD, c'est que les dirigeants africains eux-mêmes se le sont approprié. S'ils échouent, ils en sont responsables. S'ils réussissent, ce que je souhaite, ce programme sera salué et soutenu par la communauté internationale. » (Diarra, 2010)

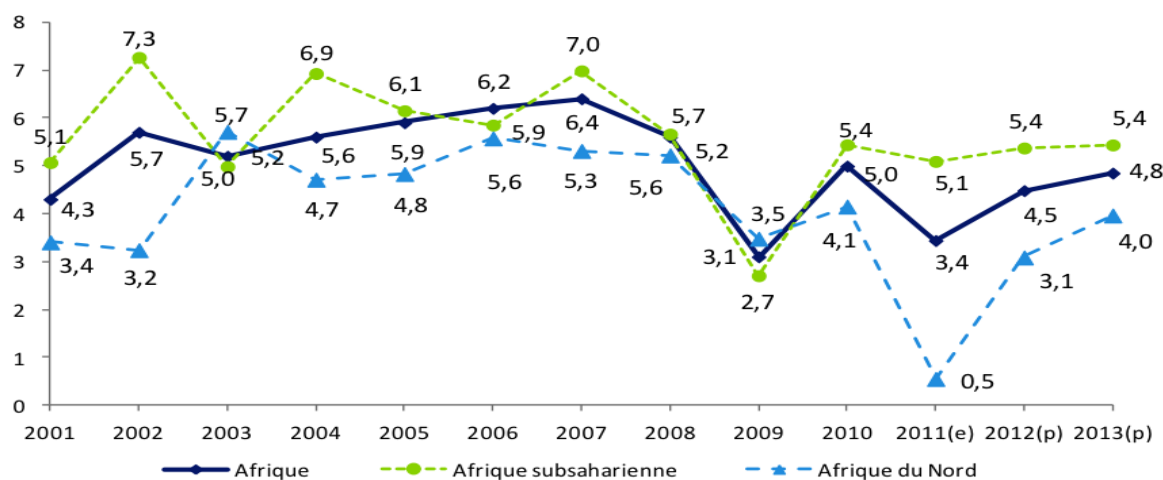
1.1.2 L'évolution socio-économique en Afrique dans les années 2000

Au cours de la dernière décennie, le continent africain a connu une croissance rapide dont le taux moyen est estimé à 6 % entre 2001 et 2008 selon les estimations de la BAD. À sa conférence annuelle en 2013, cette institution fait un ensemble de constats sur cette croissance de l'Afrique qu'elle qualifie de « Renaissance africaine ». L'un fut que la croissance en Afrique ne s'est pas accompagnée d'une réduction significative de la pauvreté. Les progrès réalisés en termes de performance macroéconomique sont compromis par un manque d'inclusion dans le modèle de croissance et les bénéfices de la croissance ne profitent qu'à une minorité des Africains. Ensuite l'exploitation de la richesse en ressources du continent reste entre les mains de quelques élites et des investisseurs étrangers (BAD, 2013). Les populations rurales sont restées piégées dans la pauvreté, la précarité et l'isolement, puis la fracture urbaine qui s'est accrue avec pour conséquence de laisser sans emplois et sans revenus de nombreux citoyens exclus des avantages de la modernisation et de la vie en milieu urbain. Alors, en plus de ne pouvoir permettre un développement humain et matériel, la croissance de l'Afrique a également contribué à l'aggravation des disparités extrêmes, de la qualité de vie et des inégalités stupéfiantes qui empêchent des millions d'Africains de réaliser leur potentiel (BAD, 2013).

Un autre aspect inquiétant soulevé au cours de cette assemblée concerne l'origine de la croissance en rapport avec son aspect soutenabilité. L'Afrique a un mode de développement basé sur l'agriculture de base et les industries extractives. Si l'on a pu relever des taux élevés de croissance sur le continent, c'est au prix d'un long boum des produits de base certainement *non auto-entretenu*

ni durable. « L'extraction des ressources agricoles et minérales sans valeur ajoutée nationale ainsi que le manque de gouvernance et de responsabilité pourraient bloquer la voie à la transformation économique significative et suffisante pour stimuler une croissance durable. La croissance en Afrique n'a généralement pas été soutenue par une stratégie d'industrialisation à long terme et la base manufacturière est très faible sur le continent, à l'exception d'un petit groupe de pays tels que l'Afrique du Sud, la Tunisie, le Maroc et l'Égypte » (BAD, 2013). Le secteur manufacturier africain reste encore très marginalisé de sorte que cela devient un frein à la croissance durable fondée sur les ressources naturelles et les activités manufacturières de faible technologie susceptible de propulser les exportations. Cela « pourrait faire obstacle aux pays africains à se positionner pour prendre en charge l'extrémité inférieure de la fabrication mondiale de la Chine et d'autres pays d'Asie orientale dans la décennie à venir » (BAD, 2013). Le graphique ci-dessous illustre le taux de croissance du PIB en Afrique entre 2001 et 2013.

Figure 1 : Taux de croissance du PIB (en %) entre 2001 et 2013



Source : BAD, OCDE, PNUD, CEA, 2012.

1.1.3 Mesures et perspectives nouvelles pour une croissance durable et soutenue

Lorsqu'on considère le développement en Asie, la croissance rapide et soutenue qu'a connue ce continent a permis de conclure qu'il est possible de réduire significativement la pauvreté et les inégalités économiques et sociales grâce à la croissance. Il est donc nécessaire de distinguer les politiques axées sur la lutte contre la pauvreté et celles qui visent à améliorer l'égalité et, plus généralement, à associer dans une croissance plus inclusive les groupes socio-économiques les plus larges possible.

Il urge donc au niveau africain, de relever à la fois les défis d'inclusion et de durabilité si l'on veut corriger le déséquilibre social qui persiste malgré les efforts de croissance. Ce qui explique la résolution prise par la BAD, la Commission de l'UA et la CEA selon laquelle les acteurs du développement du continent doivent s'engager dans une dynamique de réduction des inégalités tout en cherchant les moyens d'enrayer les disparités sociales liées à la richesse, au sexe et au clivage

rural-urbain. En vue d'une croissance durable, ces institutions préconisent un changement structurel **axé sur la création de la valeur ajoutée dans les exportations à travers l'agro-industrie et la manufacture**. Ce qui réduirait le type de croissance instable et non durable émanant de l'instabilité de la demande et du prix des matières premières. Ceci implique que l'Afrique doit aussi s'engager inexorablement dans la voie d'une politique industrielle qui favoriserait la manufacture et la transformation structurelle durable de l'économie.

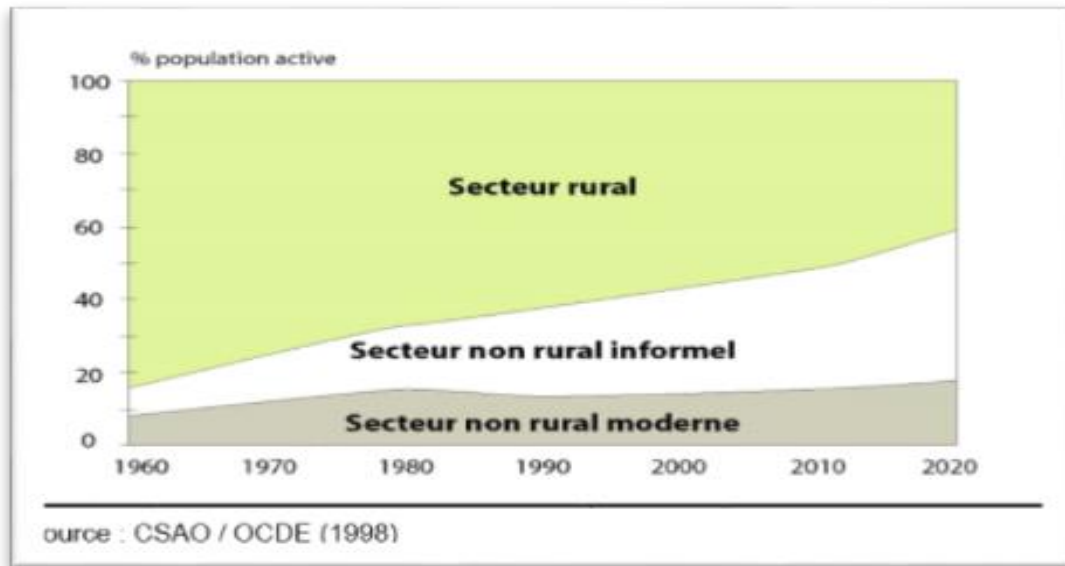
Toutes ces idées vont renvoyer à la réflexion sur la croissance et l'équité dont les origines coïncident avec celles de l'histoire de la pensée économique. Traditionnellement, on distingue deux tendances théoriques autour de la question. L'une privilégiant l'efficacité et la croissance comme moyen de lutte contre la pauvreté et les inégalités, puis l'autre qui préconise des politiques explicites d'aide aux pauvres quoique cela se fasse au prix d'un taux de croissance global plus lent (Bourguignon 2000 cité par la BAD, 2013). C'est en luttant contre les inégalités que l'on pourra éliminer au sein de la société, la désillusion et le mécontentement considérable et durable qui entraîne des tensions sociales telles que connues sur le continent, surtout à partir de 2011. La grande leçon économique de la décennie, avant les soulèvements populaires, comme le conclut la BAD est donc que la croissance n'est pas l'élément important en soi, mais par contre ce qui compte, c'est le type et le modèle de croissance. D'où la place accordée au développement inclusif dans les différentes politiques régionales, sous-régionales et nationales actuellement en vigueur.

1.2 Difficultés énergétiques et développement en Afrique

1.2.1 *Aperçu sur les efforts de développement inclusif au plan continental*

Pendant qu'il est démontré que tout avantage comparatif de l'Afrique repose presque inévitablement sur les agro-industries (utilisant des produits agricoles comme principales matières premières) (ONU, 2000), une bonne partie du continent surtout le milieu rural, caractérisé par la prédominance de l'activité agricole et de petits métiers artisanaux, ou encore perçu comme base de la main-d'œuvre agricole, semble rester en marge de la cadence de développement. Ceci explique le clivage rural-urbain dénoncé en matière de développement inclusif, mais qui prévaut encore largement sur le continent. Il n'empêche néanmoins que la participation des ruraux à la richesse nationale atteigne plus de 30 à 40 % du PIB dans la plupart des pays d'Afrique puisqu'elle regroupe la majorité de la population active du continent comme l'illustre le graphique suivant dans le cas ouest-africain.

Figure 2 : Répartition rurale et urbaine de la population active en Afrique



Source : CSAO/OCDE, 1998

Dans le cadre du développement social et inclusif promu au niveau continental, l'agro-industrie villageoise de transformation et la modernisation de l'artisanat ont pris une place de choix afin de permettre non seulement l'amélioration des conditions de travail et la création de plus de valeur ajoutée aux activités des populations rurales, mais aussi de réduire la pauvreté et de les inclure activement dans le processus de développement. Des actions sont également menées en faveur de l'employabilité des jeunes, de l'intégration des handicapés au processus de développement, de la promotion du genre et de la réduction des inégalités sociales en général. Les relais de ces actions dans les pays n'ont pas manqué d'enthousiasme.

C'est ainsi que naissent les mécanismes nationaux de développement à la base, des ministères à part entière ayant la charge d'impulser le développement à partir des ressources domestiques de base et des politiques prenant en comptes les couches sociales défavorisées par les systèmes économiques et financiers en vigueur.

1.2.2 Énergie comme variante indispensable au développement

Le développement économique tel que nous le connaissons est inéluctablement énergivore. La demande d'énergie augmente plus ou moins au même rythme que le PIB, peut-être même un peu plus vite dans les pays à faible revenu selon les Nations-Unies (ONU, 1998). Elle est indispensable pour les activités de l'homme, même en milieu rural. Elle est nécessaire par exemple pour la micro-industrie de transformation dont on fait la promotion le cadre de la croissance inclusive en Afrique. Elle sert dans utilisation de petits moulins, broyeuses, décortiqueuses de céréales, dans la soudure, l'électricité auto, la conservation et les activités frigorifiques telles que les poissonneries, dans la production de glace ou de jus, etc.

Il est scientifiquement prouvé qu'à tout objet produit est associée une quantité d'énergie réellement dépensée et que l'énergie se définit comme *un potentiel qui permet le déplacement et/ou la modification de la matière* (Sacko, 2004). Elle permet d'extraire de la matière dans le processus thermodynamique, de reproduire la force de travail, façonner des outils, produire des objets et d'une façon générale, satisfaire les besoins du vivant (Idem). Tous les actes du système économique et social exigent une dégradation d'énergie.

1.2.3 La contrainte énergétique face aux besoins réels du développement inclusif

La situation énergétique africaine à ce jour est critique. Plus de 620 millions sur le milliard d'habitants en Afrique n'ont pas accès à l'électricité (BAD, 2014). Il s'agit pour la plupart, des populations de l'Afrique subsaharienne. Il y aura un million de plus en 2015 selon les statistiques.

Les statistiques des Nations-Unies confirment la situation. Selon les chiffres, l'Afrique produit environ 9,5 % de l'énergie mondiale, mais elle ne consomme qu'environ 3 % de la production mondiale. La capacité de production de l'ensemble des 48 pays au sud du Sahara est de 68 gigawatts (GW, milliards de watts), presque deux fois inférieure à la capacité de la France. Lorsqu'on exclut l'Afrique du Sud, la consommation d'électricité des pays d'Afrique subsaharienne ne représente qu'à peine 1 % de celle des pays à revenu élevé. Cette région subsaharienne de l'Afrique a une production de 82,9 térawatts heures (TWh, 1 000 milliards de wattheures) d'électricité hydraulique, soit seulement 2,6 % de la production mondiale, et pourtant n'exploite que 3 % de son potentiel hydroélectrique. Dans la production à partir des autres sources d'énergies renouvelables, elle tient également une place insignifiante. De plus le potentiel de production est en baisse et nécessite des réinvestissements. Le barrage hydroélectrique d'Inga en RDC, par exemple, dont la capacité de production est de 800 mégawatts n'est aujourd'hui capable que d'une production de 300 alors que le besoin en énergie de Kinshasa seul vaut 650 mégawatts pour son usage domestique comme industriel.

Pendant que l'Afrique subsaharienne a besoin d'énergie pour soutenir sa croissance dans les années à venir, en développant l'agriculture, l'industrie, la santé et bien d'autres secteurs porteurs, ce manque d'équipements énergétiques le met face à des défis énormes. La pire difficulté réside dans le fait que l'on veuille donner accès à l'électricité à une population dont le pouvoir d'achat ne permet pas de la payer en retour. Ceci représente une contrainte si prégnante que les partenaires financiers manquent très souvent à leurs promesses, faute de rentabilité de leurs investissements (ONU, 2013). Aussi ces investisseurs privés s'intéressent beaucoup plus à la reprise d'installations existantes que la construction d'ouvrages neufs. Pire, ils se désengagent souvent lorsqu'ils font face à des coûts prohibitifs de réhabilitation des équipements obsolètes surtout qu'il est difficile, voire impossible de vendre leur production à sa valeur commerciale. Ainsi, l'amélioration des équipements énergétiques en Afrique subsaharienne semble ne pouvoir être possible qu'avec l'amélioration des revenus des populations.

1.2.4 *Autres contraintes énergétiques de la région*

Dans cet état des choses, alors que l'investissement consenti pour l'électrification rurale reste faible, des politiques promeuvent des formes de micro industries agricoles et artisanales qui permettraient d'accroître la valeur ajoutée de la production rurale. Cela se fait également au nom de l'inclusion de plus de 60 % de la population (proportion des ruraux) au processus économique et au développement. De plus, compte tenu du marché, les stations-services d'essence se concentrent dans les villes. Des efforts sont en cours dans la plupart des pays pour éradiquer la contrebande en matière de vente de produits pétroliers (largement pratiquée dans les milieux défavorisés dans l'accès aux services publics), afin de limiter les risques d'inflammabilité et de mauvais conditionnement de ces produits. Aussi, dans le cadre de la protection environnementale, des mesures sont prises pour décourager l'utilisation anarchique de la biomasse afin de freiner la destruction de la flore terrestre. Le niveau d'utilisation des énergies renouvelables reste encore très faible, à cause de l'insuffisance technologique et des coûts élevés associés.

Tout ceci restreint les possibilités d'accès à l'énergie pour les populations de ces zones, car la quasi-totalité de leurs sources d'approvisionnement en énergie est soit prohibée comme indiqué précédemment, ou soit difficilement accessible. Or pour un développement harmonieux, il faut aussi un certain nombre d'infrastructures de base, et l'énergie, non seulement fait partie de ces infrastructures, mais est aussi indispensable pour mettre sur pied la plupart de celles-ci. Ce qui soulève l'inquiétude de savoir si des mesures sont prises pour permettre de subvenir convenablement aux besoins énergétiques du continent dans cette dynamique d'un développement qui n'exclut, ni personne, ni une zone géographique, c'est-à-dire le développement inclusif ?

1.3 *Énergie et développement inclusif au Togo*

Pays d'Afrique subsaharienne situé précisément en Afrique de l'Ouest, le Togo est limité à l'Est par le Bénin, à l'Ouest par le Ghana, au Nord par le Burkina Faso et au Sud par l'océan atlantique. Il est long d'environ 720 km du Nord au Sud et large d'environ 150 km de l'Est à l'Ouest. C'est un pays à superficie relativement petite de 56 600 km² avec une population résidente de 6 191 155 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Togo en 2010 (DGSCN, 2010). La population urbaine s'estime à 38 % de la population totale, soit une population rurale de 62 %.

1.3.1 *Les défis du développement inclusif au Togo*

Dans l'optique des politiques du développement inclusif encouragées par les organisations régionales et les partenaires au développement, des efforts sont faits également au Togo avec la mise en place de stratégies de lutte contre l'exclusion, surtout des populations rurales, mais aussi des jeunes, des femmes et des handicapés. C'est ainsi que naît en octobre 2008, le Ministère en charge du Développement à la Base, avec pour mission essentielle d'impulser la dynamique nécessaire pour promouvoir et soutenir le développement harmonieux des communautés à la base, en appuyant les

initiatives locales, en coordonnant et en supervisant la mise en œuvre des projets et programmes de développement à la base⁶. Les actions de ce ministère vont s'intensifier dans les milieux ruraux considérés comme abritant la majorité des populations pauvres, vulnérables et subissant l'exclusion sous diverses formes, mais aussi comme le socle de l'activité agricole qui mérite une attention particulière des politiques surtout dans le cadre des politiques nouvelles de développement inclusif.

Un ensemble de programmes est mis sur pied pour piloter les différents projets allant dans ce sens. On peut citer, entre autres, le Fonds de Développement Rural (FDR), le Fonds d'Appui aux initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), l'Agence Nationale du Développement à la Base (ANADEB), le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB) et bien d'autres programmes œuvrant à cet effet sous la tutelle du Ministère du Développement à la Base, en collaboration avec le PNUD⁷, l'OIF, l'AFD, etc.

Ces programmes encouragent pour la majorité, les chaînes de valeurs agricoles en milieu rural, la transformation de produits primaires et la vulgarisation de la micro industrie villageoise. En ce qui concerne la mise en place des infrastructures de base telles que l'électricité et l'eau, il ne relève pas de la compétence de ce ministère bien que la majorité des objectifs de ces programmes ne puissent être réalisés que si un minimum de ces infrastructures de base est établi.

Aussi l'on peut douter de la coordination parfaite au niveau macro, des différentes politiques de ce ministère avec les plans énergétiques élaborés au niveau du Ministère de l'Énergie. La promotion de la micro-industrie villageoise par exemple ne sera plus efficace que s'il existe un branchement électrique adéquat dans la zone considérée. La transformation de fruits en jus commercialisable sur tous les marchés nécessite de l'eau potable dont le branchement requiert également souvent, mais pas forcément, l'utilisation de l'énergie électrique. Or ce sont ces actions de transformation qui sont ciblées et financées par ces programmes. Jusqu'à ce jour, le bilan des actions menées par le ministère et les différents programmes reste faible, mais les résultats et les perspectives sont encourageants. Cependant, l'effort en termes d'électrification rurale ne prend malheureusement pas le même élan, de sorte qu'à moyen et long terme, on peut craindre l'aggravation de l'écart entre besoin énergétique et inclusion du milieu rural au développement du pays.

Ce fait ajouté aux différentes mesures qui restreignent l'approvisionnement en produits pétroliers et biomasse au niveau des villages, peut amener à conclure que le coût d'accès à l'énergie en milieu rural est élevé. Ce qui va se répercuter sur les prix des produits, évinçant donc les gains issus de l'amélioration de la production. Il y a certes des programmes projetant de faire passer de 8 % à 15 % le taux d'électrification rurale en 2015, mais cette politique, bien qu'insuffisante, ne montre aussi aucune urgence vis-à-vis de l'électrification urbaine et continuerait de laisser des millions de ruraux dans l'exclusion des services électriques. Cela est dû au fait que l'on continue de restreindre injustement l'usage de l'électricité en milieu rural au seul but d'éclairage domestique ou public puis

⁶<http://www.mindevbase.tg/discours/>

⁷ Programme des Nations Unies pour le Développement

d'alimentation d'appareils électroménagers. C'est d'ailleurs ce qui explique souvent la mise à disposition de ces ruraux, de courant de basse tension ne permettant pas un usage industriel. L'activité frigorifique par exemple n'est pas possible dans la plupart des villages de pêche bien que quelques-uns aient accès à l'électricité commerciale (cas de Katanga⁸ à 3 km du port de Lomé).

1.3.2 *Les contraintes énergétiques au Togo*

À l'image de la région subsaharienne de l'Afrique, la consommation énergétique au Togo était de 0,427 tep⁹/habitant en 2011 (Statistiques Mondiales, 2014). Le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité est estimé à 27,9 % entre 2004 et 2008, mais elle a chuté à 25,6 % entre 2009 et 2013 selon les données de la Banque Mondiale en 2014. Vers la fin de l'année 2013, le Ministre en charge de l'énergie l'estimait à moins de 25 % avec un taux d'électrification rurale à peine de 8 % pendant que la population rurale fait environ 62 % de la population. Elle représentait en 2009 et en 2012, successivement 63 % et 61 %, de la population totale du pays et participait au PIB pour une valeur d'environ 43 % en 2012 (Statistiques Mondiales, 2013).

En résumé, près de 75 % de Togolais ne bénéficient pas d'accès à électricité et plus de 61 % de Togolais vivent en milieu rural (Statistique Mondiale, 2014). Ainsi, non seulement 61 % de la population, la plus concernée par les objectifs de développement inclusif, bénéficie seulement de 8 % de la production électrique nationale, plus de 75 % de la population n'a pas du tout accès au service d'électricité et donc, subit de l'exclusion « électrique ». Ce qui porte un coup à la politique de développement inclusif promue au niveau national depuis quelques années, car cette population exclue ne peut s'adhérer convenablement sans électricité, à la politique de promotion d'initiatives entrepreneuriales en matière de transformation des produits de base.

La soutenabilité de la production telle qu'évoquée par la BAD au cours de son Assemblée annuelle de 2013, est compromise dans la mesure où l'activité de nombreux ruraux (près de 61 %) n'évolue pas vers la création de plus de valeur ajoutée ou mieux encore vers la manufacture conformément au modèle envisagé pour l'Afrique.

1.3.3 *Le secteur de l'électricité au Togo*

Le secteur de l'électricité au Togo est caractérisé par une gouvernance centralisée. Les activités d'importation et de transport d'électricité sont exclusivement confiées à une organisation créée en coopération avec le Bénin : la Communauté Électrique du Bénin (CEB). Cette organisation est également la seule habilitée à acheter de l'électricité pour les besoins des deux États.

⁸ Katanga bénéficie de l'appui de la première phase du Programme Francophone d'Appui au Développement Local (PROFADEL) mis en place au Togo.

⁹ Tonnes d'équivalent pétrole.

Pour se doter de l'électricité commerciale, une collectivité au Togo, ne peut s'en remettre qu'à la providence de l'État qui juge la pertinence de son projet à travers la Compagnie Énergie Électrique du Togo (structure publique chargée de la distribution de l'électricité au Togo). L'État dans ce contexte est confronté à faire l'arbitrage entre la disponibilité limitée de la ressource électrique et la pertinence des localités à pourvoir. Les rapports d'influences avec certains acteurs ou groupes de pression, l'amène parfois à des choix non rationnels lésant ainsi certains villages ou faubourgs qui auraient pu connaître un dynamisme économique avec un branchement électrique adéquat. C'est le cas de la ville d'Anié qui n'a connu un branchement CEET, que dans la dernière décennie, alors qu'il abrite le 2^e plus grand marché du Togo après celui d'Adawlato dans la capitale Lomé. Cette localité représente également un carrefour commercial international important.

Aussi, il faut noter que les initiatives privées d'auto-provisionnement ne sont pas canalisées de sorte à rationaliser ces efforts individuels vers la satisfaction d'un plus grand nombre de personnes. Pourtant des milliers de Togolais s'efforcent, dans leurs activités, de se procurer de l'électricité en utilisant des groupes électrogènes de puissance moyenne, des solaires photovoltaïques, etc.

L'État togolais pour faire face à ses difficultés énergétiques initie de multiples projets au bénéfice de la CEB. C'est le cas des accords relatifs au Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ou de l'Anglais West African Power Pool (WAPP)¹⁰, de l'autorisation des producteurs indépendants d'électricité au bénéfice du seul client CEB¹¹. Cette autorisation a permis en octobre 2010, l'installation de la société Contour Global Togo (CGT) au capital détenu majoritairement par un groupe d'investisseurs nord-américains et qui détient une centrale thermique de nouvelle génération, d'une capacité de production de 100 Mégawatts. L'installation de ce producteur indépendant a permis de réduire les délestages intempestifs qui ont marqué 2009 et 2010 au Togo avec le coup porté à l'industrie togolaise. A ce jour, seul CGT exerce sur le territoire national en tant que producteur indépendant. Comme nous l'avons souligné, les coûts prohibitifs des infrastructures n'encouragent pas les investisseurs dans la mesure où ils n'ont pas la garantie de revendre leur production au prix du marché. Le Bénin avec qui le Togo partage une solidarité électrique n'a pas réussi à son tour à attirer un producteur indépendant et pour la société CGT au Togo, des litiges liés au contrat et à son exercice sont fréquents de nos jours. Les efforts de l'État ont été également de mobiliser des financements au bénéfice des projets de développement de la CEB afin de permettre à cette structure de remplir convenablement sa mission. Il s'agit de renforcer sa capacité de bénéficier des importations au nom du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain, mais aussi et surtout d'améliorer sa propre capacité de production de sorte à augmenter son autosuffisance.

Malgré ces efforts, la couverture électrique du pays qui était de près de 28 % entre 2004 et 2008 chute moins de 26 % en 2011 pour être aujourd'hui un peu moins de 25 %. Ce qui signale que le niveau d'exclusion aux services de l'électricité s'aggrave au lieu de s'améliorer.

¹⁰ Il s'agit d'un système coopératif et de solidarité sous régionale en matière d'énergie électrique.

¹¹ La CEB est importateur et acheteur unique de l'électricité dans sa zone d'action ainsi que transporteur exclusif.

1.4 Justification, question de recherche et résultats attendus

1.4.1 Justification de l'étude

À la 18^e réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (FPA), il a été notifié que la pénurie d'infrastructures en Afrique fait obstacle au développement des secteurs fondamentaux de base et que c'est dans le domaine de l'électricité que l'Afrique connaît le plus grand déficit. Ce n'est pas moins vrai pour le cas togolais. Par contre, il semble plus prégnant de la réalité continentale.

Aussi, de ce qui précède, ressort que la philosophie du développement inclusif africain pour des raisons de durabilité se fonde plus sur la transformation sur place des produits primaires comme l'exprime bien le thème de la réunion ministérielle de la CEA tenue à Abuja à ce sujet en mars 2014 : « *L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique* ».

Ainsi promouvoir un développement inclusif au Togo en donnant la possibilité d'adhésion au processus de développement à un plus grand nombre de Togolais et de tous les milieux, pourvu qu'ils soient des composantes du territoire national, ne peut passer outre la considération du lien fort entre cette inclusion au développement et l'inclusion électrique. Cela en appelle donc à créer un cadre national avec moins de disparités d'accès aux services électriques pour permettre à tous les citoyens désireux de s'adhérer à la politique de transformation, de le faire, sans discrimination. Cependant, il faut se rassurer que les conditions énergétiques du pays le permettent. Or nous l'avons signifié plus haut, l'électricité demeure une ressource critique au Togo.

1.4.2 Question principale de la recherche

Dans ce contexte de crise énergétique accrue, nous nous posons la question suivante :

Comment réaliser une plus grande inclusion électrique en vue d'un réel développement inclusif au Togo ?

Ce qui nous amène à l'analyse des capacités du pays à se doter des ressources électriques suffisantes et nécessaires, mais aussi, à faire un diagnostic des disparités électriques régionales.

Bien qu'ayant beaucoup évoqué le milieu rural, l'agro-industrie villageoise, et les difficultés d'accès à l'électricité des ruraux, l'étude loin de concerner strictement l'électricité rurale, porte sur les disparités d'accès des citoyens togolais en général qu'ils soient ruraux ou urbains.

Pour répondre à la question, on se limitera à l'électricité commerciale considérée comme la mieux indiquée pour propulser à moindre coût, l'activité économique. La base de référence de l'étude est la CEB qui est l'institution chargée de la fourniture de l'électricité commerciale au Togo et au Bénin.

1.4.3 Question secondaire

De cette question principale découlent les questions secondaires suivantes :

- ✓ Quels sont les principaux acteurs et leurs rôles dans le secteur de l'électricité au Togo ?
- ✓ Quelles sont les insuffisances qui entravent une large inclusion à l'électrification au Togo ?
- ✓ Comment réaliser l'adéquation entre développement inclusif et besoins électriques au Togo ?

1.5 Objectifs de la recherche

1.5.1 Objectif général

Cette étude voudrait mettre en exergue la dimension énergétique qui semble ne pas être suffisamment prise en compte dans la politique de développement inclusif au Togo. La finalité est de **proposer des pistes pour élaborer des stratégies énergétiques viables afin de faire face au développement inclusif.**

1.5.2 Objectifs spécifiques

De l'objectif général de cette étude se décline les objectifs spécifiques que sont :

- ✚ Caractériser les acteurs impliqués dans le secteur de l'électricité au Togo ;
- ✚ Montrer les insuffisances du secteur et les disparités d'inclusion aux services d'électrification ;
- ✚ Proposer des pistes pouvant concilier besoins énergétiques et développement inclusif.

2 Approches théoriques de l'inclusion et de l'énergie

Le présent chapitre concerne la présentation du cadre d'analyse et de généralisation des relations théoriques déjà prouvées dans d'autres contextes afin de les appliquer au problème¹². Ce qui revient à faire un bref parcours de la littérature pour élucider les concepts en jeux dans cette étude.

2.1 Énergie et inclusion selon les organismes de développement

En 1998, le Secrétaire Général des Nations Unies Kofi ANAN relève le lien entre, élimination de la pauvreté, développement et inclusion en ces termes : « L'élimination de la pauvreté passe par un développement économique qui bénéficie au plus grand nombre au lieu d'être exagérément concentré sur certains secteurs géographiques ou industriels ou sur des groupes particuliers de population » (ONU, 1998). Toujours dans le même rapport, il évoque « qu'il faut renforcer la justice sociale si l'on veut que le développement et la croissance économique produisent des résultats bénéfiques et que la société se développe de façon équilibrée » (ONU, 1998). Il en ressort donc que le développement passe nécessairement par l'inclusion sans laquelle elle ne peut produire les effets attendus.

Dans le même cadre, la Banque Mondiale donne une définition de l'inclusion sociale dans son *rapport sur le développement de la région MENA : Pour une meilleure gouvernance dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, Renforcer l'inclusion sociale et la responsabilité*. Elle part du principe selon lequel une bonne gouvernance repose sur deux principes fondamentaux : *l'inclusion en premier et la responsabilité ensuite*. Sa formule de définition de l'inclusion est la suivante : « l'inclusion signifie que tous les citoyens se voient garantir de façon égale, des droits fondamentaux, notamment l'égalité devant la loi, et le droit de participer au processus de gouvernance sur un pied d'égalité. Elle signifie aussi d'autres parts, l'absence d'exclusion et de discrimination dans toute relation entre les citoyens et l'État » (Banque Mondiale, 2014 : 26). Elle ajoute que *la gouvernance est bonne lorsque le processus de formation et d'application des règles est inclusif, et lorsque ceux qui font les lois et les mettent en application sont responsables devant le peuple* (Banque Mondiale, 2004). Ce principe est garant à long terme, de bien-être du peuple et servira de garde-fou contre les mauvaises politiques. Ce qui induira également un développement harmonieux.

Dans les développements de cette définition, elle considère que pour des raisons d'inclusion, la gouvernance se doit d'intégrer dans son processus, et sans discrimination, tous ceux qui vivent dans l'État considéré. Ces derniers ont les mêmes droits d'y participer et d'en bénéficier. Dans ces conditions, il est important selon elle d'éviter les situations où une partie de la population et des communautés entières se retrouvent privées de leurs droits civiques de par la loi, la tradition ou leur situation, ou que les besoins de certains ne sont pas reflétés dans les décisions publiques. Il en va de

¹² <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/cadre-theorique/>

même pour l'accès aux services publics de tout genre dont, *tout citoyen où qu'il se trouve sur le territoire a le droit d'en bénéficier sans considération de sa position ni de sa situation sociale.*

En conclusion, l'inclusion sociale est une valeur en elle-même qui assure l'égalité de participation et de traitement de la part de l'État et qui peut être caractérisée comme étant la pierre de touche du développement (Banque Mondiale, 2004).

De multiples études de cette institution montrent aussi la pertinence de la prise en compte de l'énergie dans tout processus de développement. Aussi son programme de classement des pays, Doing Business considère l'énergie comme l'un des dix (10) indicateurs du classement.

L'OCDE a également traité la question de l'inclusion sociale. Dans son nouveau rapport sur les prestations et questions sociales élaboré en 2013, elle exprime des craintes liées au manque d'inclusion : « les inégalités de revenu et les fractures sociales pourraient s'aggraver et se pérenniser, à moins que les gouvernements n'agissent rapidement pour apporter un soutien accru aux plus vulnérables »¹³.

La Banque Africaine de Développement (BAD) qui semble être au premier rang des porteurs d'un développement inclusif sur le continent africain, lie pour sa part, la possible éviction de la continuité du printemps arabe à la priorisation des groupes et familles les plus défavorisées, dans les différentes politiques des États d'Afrique du Nord (BAD, 2011). Selon elle, pour garantir un équilibre social, le développement doit se faire sur une base inclusive de toutes les parties, quelles qu'elles soient (groupes sociaux, minorités, régions, provinces, etc.)

2.2 La nécessité énergétique et les contraintes du milieu

L'électricité semble être l'un des services les plus importants pour améliorer le bien-être, autant pour un individu pauvre que riche, dans cette ère du numérique. Il est vraiment difficile d'envisager le développement sans des services électriques adéquats, ainsi, l'électricité et d'autres sources d'énergie moderne sont nécessaires pour le développement économique et social (AIE, 2002, cité par Diandy, 2010).

Dans tout processus de développement, la consommation en énergie se révèle plus importante. Selon la Banque Mondiale (1989), *la demande d'énergie augmente plus ou moins au même rythme que le PIB, peut-être même un peu plus vite dans les pays à faible revenu. Sans un approvisionnement énergétique sûr, aucune croissance économique n'est possible en Afrique.*

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, la croissance économique des pays de l'OCDE s'est accompagnée d'un équivalent en croissance de consommation énergétique, soit 10 % de croissance du PNB pour 10 % de croissance de la consommation d'énergie. Autrement, l'élasticité (rapport entre accroissement de la demande d'énergie et la croissance du PNB) a atteint l'unité (AFD/BAD, 2009).

¹³<http://www.oecd.org/fr/social/>

Cela confirme la difficulté, voire l'impossibilité de dissocier développement et consommation énergétique. Certes, la technologie a évolué pour rendre l'activité de l'homme moins énergivore, mais cela ne fléchit néanmoins pas cette relation de dépendance. En outre, l'effort scientifique de recherche et développement dans ce domaine s'est marqué plutôt dans la diversification et la vulgarisation des énergies renouvelables (ER).

2.3 Développement, énergie et inclusion selon quelques auteurs

Dans le souci de recherche de solution aux problèmes énergétiques surtout des pays du sud, plusieurs dynamiques sont envisagées depuis un demi-siècle dont l'électrification rurale décentralisée (ERD) en plein essor et qui peut améliorer la situation dans l'Afrique de demain. Christophe Gouvello et Yves Maignes (2000) ressortent les modalités d'utilisation de l'ERD dans leur ouvrage intitulé « *l'électrification rurale décentralisée, une chance pour les hommes, des techniques pour la planète* ». Ils attirent dans un premier temps l'attention sur cette question d'électrification des zones rurales et reculées que priorisent dans leur programme la plupart des élus. Bon nombre d'acteurs s'intéressent à l'ERD, même les grandes multinationales telles que les grands groupes pétroliers, car en réalité il s'agit d'un potentiel marché futur qui concerne plus de 2 milliards d'êtres humains (ne disposant pas d'électricité).

Ils exposent les grandes dimensions à prendre en considération dans une politique d'ERD :

- ✓ Premièrement, la technologie de production qui regroupe quatre grandes technologies qui sont l'éolien, l'hydraulique, le groupe électrogène et le solaire photovoltaïque. Les forces et les faiblesses de l'une et de l'autre montrent qu'il est bien plus bénéfique de les combiner pour optimiser leur complémentarité.
- ✓ Ensuite l'ERD, c'est aussi un ensemble de services auprès des utilisateurs ou un moyen de développement social et économique à considérer. Ils identifient quatre grands récepteurs d'ERD qui sont les réglettes fluorescentes, les radios et télévisions, les réfrigérateurs, les pompes.
- ✓ L'ERD est un ensemble de mécanismes institutionnels, organisationnels et financiers, dont l'absence peut laisser en déshérence des équipements énergétiques onéreux.
- ✓ Enfin, l'ERD doit prendre inconditionnellement en compte l'ensemble des acteurs dans sa gestion à savoir hommes et femmes, membres du gouvernement, financiers, habitants du monde rural, dont la cohésion et l'accord sont indispensables.

En définitive, ils reconnaissent que l'ERD aujourd'hui demeure un secteur à faible rentabilité et proposent qu'il soit couplé d'autres initiatives. C'est-à-dire que l'ERD doit pouvoir s'adosser à d'autres domaines d'activités qu'elle saura en retour consolider tel qu'un micro-crédit qui peut alors proposer un produit financier spécifique à l'énergie.

L'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) dans son ouvrage *électrification rurale décentralisée, dispositifs contractuels et financiers*, note en préface que la production et la distribution centralisée de l'électricité par réseau, a depuis longtemps montré ses limites en ce qui concerne les milieux ruraux. Le séminaire de Marrakech en novembre 1995 qu'ont initié l'IEPF et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) aura consacré ce constat en choisissant l'ERD comme réponse adaptée aux besoins d'électrification rurale qui concerne encore 60 à 70 % de populations des pays en développement membres de la Francophonie.

Enfin, Michel Rodot (2002), considère que l'amélioration des conditions de vie et de démarrage d'activités génératrices de revenus est, en effet, subordonnée à la satisfaction des besoins des populations rurales en énergie. Il a fait allusion dans l'ouvrage à un ensemble de besoins qui nécessitent l'électricité, tels que l'éclairage, la force motrice nécessaire à la petite hydraulique d'eau potable ou d'irrigation, pour faire tourner les outillages d'atelier, pour la production de froid en vue de la conservation des fruits légumes et produits de pêches, etc. Il démontre la pertinence du recours à l'ERD à travers un ensemble d'exemples et de cas : le programme d'énergies décentralisées et développement rural au Vietnam, l'électrification rurale dans les Caraïbes, le Programme Régional Solaire (PRS) au Tchad.

2.4 Les théories économiques relatives à l'énergie et au développement

Les premières mentions explicites de la question énergétique dans les théories économiques remontent à environ deux siècles (Minvielle, 1999). Cela s'est fait dans le contexte de la révolution industrielle à la fin du XVIIIe siècle avec la mise en œuvre des machines utilisant des énergies diverses¹⁴ et avec l'augmentation de la productivité. L'on retenait trois (03) facteurs de production à l'époque : travail, capital, terre.

Pour Adam Smith (1776) par exemple, le prix des marchandises trouve son origine dans le travail, mais il convient d'y ajouter le profit (revenu du capital) et la rente (revenu de la terre) (Sacko, 2004). En outre, l'utilisation des machines permet de réaliser des gains de productivité assez importants que l'on ne peut plus passer sous silence. L'intégration du facteur énergétique posait problème par rapport aux modèles théoriques qui prévalaient. La difficulté se trouve en ce que l'énergie ne pouvait être considérée comme un facteur de production à part entière. Le palliatif pour Smith a été de considérer que les gains de productivité (dus à l'utilisation des machines) sont représentés dans les rémunérations de facteurs de production classiques (salaire et profit). (Voir Smith, 1776, chapitre VI).

¹⁴Énergie animale, hydraulique, vapeur, etc.

L'évolution technologique a permis de poser avec acuité, la nécessité de proposer une analyse plus pertinente de la question énergétique (Say, 1803)¹⁵. J. B. Say essaye d'analyser l'augmentation de la productivité due à l'utilisation des machines tout en cherchant à en déterminer la nature.

Pour son compte, David Ricardo a également penché sur la question de l'énergie dans la troisième édition de son livre sur les *Principes de l'économie politique et de l'impôt*. Il considère que l'existence des machines relativise l'assertion de Smith selon laquelle « la valeur échangeable des marchandises serait précisément en proportion de la quantité de travail employée » (Ricardo, 1817).

La considération des questions énergétiques dans l'analyse économique s'est réellement développée vers la fin des années 1960. Cela coïncide avec l'attention désormais croissante accordée aux impacts environnementaux et écologiques de l'activité économique. Mainguy publia en 1967, le premier ouvrage intégralement consacré à la place de l'énergie dans l'économie.

En conclusion, nous retenons des divers auteurs ce qui suit :

- L'inclusion est une condition sine qua non pour réaliser le développement (Anane, 1989). L'inaction du gouvernement est susceptible d'aggraver les inégalités de revenu et les fractures sociales qui pourraient se pérenniser (OCDE, 2013). Il est nécessaire donc pour garantir un équilibre social, que le développement se fasse sur une base inclusive de toutes les parties, quelles qu'elles soient (groupes sociaux, minorités, régions, provinces, etc.) (BAD, 2011). Alors, en ce qui concerne les biens et services publics, tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire a le droit d'en bénéficier sans considération de sa position, ni de sa situation sociale (Banque Mondiale, 2014).

Au regard de tout ceci, nous constatons que l'ensemble de ces approches occulte la dimension presque impossible d'une inclusion totale ou ne précise pas quel niveau d'inclusion peut être considéré comme satisfaisant. C'est pourquoi nous pensons que l'inclusion consisterait en l'exercice continu des autorités en charges des affaires publiques à témoigner de l'effort sans relâche et à l'exercer effectivement, en matière de réduction des inégalités sachant bien qu'il serait difficile d'atteindre un niveau d'inclusion total (100 %).

- En ce qui concerne la nécessité énergétique, il ressort que, sans un approvisionnement énergétique sûr, aucune croissance économique n'est possible en Afrique (Banque Mondiale, 1989). Il est alors difficile d'envisager le développement sans des services électriques adéquats. L'électricité et d'autres sources d'énergie moderne sont nécessaires pour le développement économique et social (AIE, 2002, cité par Diandy, 2010). Or l'exclusion aux services d'électrification des systèmes centralisés d'électricité concerne particulièrement les milieux ruraux. Pour faire donc du développement en incluant les ruraux, l'ERD est une solution pertinente (Gouvello et Maignes, 2000). L'amélioration des conditions de vie et de

¹⁵ Dans son « Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses », 1803.

démarrage d'activités génératrices de revenus est, en effet, subordonnée à la satisfaction des besoins des populations rurales en énergie. (Rodot, 2002)

Nous adhérons à ces approches sur la relation entre énergie et développement, cependant, nous rappelons que l'énergie en milieu rurale n'est véritablement garante de développement que si l'esprit entrepreneurial y est de mise.

- La théorie économique reconnaît également la place de l'énergie dans le développement. Depuis 1776, il est reconnu que l'utilisation des machines, donc de l'énergie, permet de réaliser des gains de productivité assez importants que l'on ne peut plus passer sous silence (Smith, 1776). L'existence des machines relativise l'assertion de Smith selon laquelle « la valeur échangeable des marchandises serait précisément en proportion de la quantité de travail employée ». (Ricardo, 1817). Ce qui signifie que, dès lors, il est reconnu que la transformation est source de création d'une plus grande valeur ajoutée.

A ce niveau, il est souhaitable de mettre en exergue la source d'énergie qu'utilisent les machines, car celle-ci influence significativement le coût de la transformation. C'est ainsi que certaines sources d'énergie sont moins onéreuses que d'autres et permettent de réaliser des économies d'échelle. L'électricité par exemple est moins coûteuse et plus simple à l'usage que la machine à essence ou au fuel.

Après avoir cerné les différents concepts qui entrent dans le champ de notre étude, nous allons à présent passer aux hypothèses sur lesquels va se baser la recherche.

2.5 Propositions de recherche :

Nous retenons pour cette étude, 2 propositions de recherche à savoir :

- ✓ *Les disponibilités énergétiques du Togo sont insuffisantes et les projets en perspective ont une faible probabilité de réalisation dans les délais prévus ;*
- ✓ *Pour atteindre les objectifs d'inclusion, il faut aller au-delà des capacités des structures formelles centralisées, à doter le pays en électricité.*

La première proposition de recherche nous permet de faire une analyse des prévisions énergétiques du pays et d'en juger la pertinence face aux défis de développement inclusif. Il nous reviendra donc d'analyser les disparités d'accès à l'électricité puis, la cohérence des prévisions de la CEB en termes de réalisation effective ou attendue de leurs projets de développement.

Ensuite à la deuxième proposition de recherche, il est question de voir dans quelle mesure on peut améliorer l'accès à l'énergie pour une meilleure inclusion énergétique.

2.6 Cadre Opérateur de l'étude

2.6.1 Les variables

Les variables retenues pour mener cette étude sont :

✚ *Le niveau d'inclusion électrique : variable dépendante ou expliquée.*

Cette variable nous permettra de percevoir la possibilité pour un citoyen togolais, de disposer de la ressource électrique, quelles que soient sa situation socio-économique et sa position géographique.

✚ *La décentralisation du système énergétique ou électrique¹⁶ : variable explicative.*

C'est une variable qui permettra d'analyser l'effet d'une décentralisation voire d'une libéralisation (cadrée) du système énergétique sur la disponibilité de la ressource électrique. Il s'agit de donner la possibilité aux initiatives locales en matière d'électrification même si une coordination centrale est nécessaire. C'est le cas par exemple lorsque l'on fait de l'Électrification Rurale Décentralisée (ERD).

✚ *Disponibilité énergétique (et réalisation des projets) : variable explicative.*

Cette variable mesure la capacité du pays à se doter de l'énergie suffisante pour enclencher un réel développement inclusif et durable axé sur la transformation des produits de base.

Autrement, nous allons déterminer après avoir montré l'insuffisance des disponibilités et des perspectives énergétiques à combler les attentes en matière d'inclusion, comment l'institutionnalisation de la décentralisation électrique peut induire une meilleure inclusion électrique et par là, permettre le développement inclusif. Sachant que le but de cette décentralisation est de rechercher une plus grande disponibilité de la ressource électrique au plan national.

2.6.2 Les indicateurs

- ✓ Nous retiendrons comme indicateurs du Niveau d'Inclusion Électrique, le taux d'accès à l'électricité, le taux de couverture électrique nationale, le taux d'électrification rurale/urbaine ;
- ✓ Pour la décentralisation électrique, la responsabilisation des collectivités territoriales en matière d'énergie, le nombre de structures en charge de l'électricité rurale ou régionale, etc.
- ✓ Enfin pour la disponibilité énergétique, le nombre de GW distribué, le niveau d'autonomie par rapport aux ventes et la proportion des projets réalisées dans les délais prévus.

Pour aboutir aux résultats de l'étude, nous vérifierons nos hypothèses à travers ces indicateurs, en utilisant une méthodologie dont le contenu est exposé dans le chapitre suivant.

¹⁶ Possibilité d'initier aux échelons infra territoriaux (collectivités), des actions en matière de dotation électrique.

3 Méthodologie de la recherche et apports du stage

Nous rappelons que la présente étude a pour objectif de proposer des pistes pour élaborer des stratégies énergétiques viables, afin de faire face au développement inclusif, malgré les difficultés que connaît le secteur de l'électricité au Togo. Cependant les défis à relever pour y parvenir sont de 3 ordres. Il s'agit de comprendre d'abord le fonctionnement de ce secteur, ce qui va nous amener à caractériser les différents acteurs y intervenant et leurs rôles. Ensuite, de relever les insuffisances d'inclusion aux services d'électrification, pouvant limiter la démarche de développement inclusif basé sur la promotion de la transformation industrielle (en occurrence de la micro industrie villageoise). Enfin, il ne s'agira pas de se limiter à ce travail préalable de diagnostic, il ne sera utile que si on en démontre la fécondité, mais aussi sa faisabilité. Donc en proposant des pistes pouvant améliorer le niveau d'inclusion aux services électriques au Togo. Le but de ce chapitre sera donc de présenter la méthodologie qui permettra d'obtenir les résultats de cette étude.

3.1 Éléments principaux des méthodes d'analyse

Nous avons adopté une *démarche qualitative*. Autrement, c'est le raisonnement logique sans utilisation d'indicateurs statistiques, qui a servi essentiellement dans la démarche suivie, afin d'aboutir aux résultats. Concrètement, il a été question de rechercher à travers un raisonnement inductif, tout en nous appuyant sur les observations de terrain et des données recueillies, la (ou les) cause(s) probable(s), susceptible de promouvoir une plus grande inclusion aux services de l'électricité au Togo. Il nous fallut donc recourir à des méthodes de collecte de données appropriées à cette démarche.

3.2 Méthodes de collecte des données

Comme méthode de collecte, nous avons effectué des visites de terrain, des entrevues avec des acteurs du secteur de l'énergie et du développement à la base, puis élaboré des questionnaires. Ce qui nous a permis de nous procurer les données nécessaires à la connaissance du secteur de l'électricité au Togo, de comprendre son fonctionnement, ses défis, son évolution et ses perspectives. Nous avons également assisté en tant qu'observateur à des réunions avec les partenaires techniques et financiers et avec les Maîtres d'œuvre des différents projets en exécution. Enfin une recherche documentaire qui a consisté à recourir aux bases de données des principales institutions en charge de l'électricité et du développement à la base, ainsi que des services des statistiques au Togo, a été faite, et a permis d'obtenir les données de type secondaire utiles pour l'étude. Elle a servi aussi à réaliser une revue de la littérature afin de mieux orienter le sujet.

3.2.1 Les visites de terrain

Pendant la période de stage, nous avons visité le centre Dispatching¹⁷ de la CEB, le chantier du poste d'interconnexion Ghana-Togo-Bénin (poste de Lomé-C) pour le renforcement du réseau du WAPP, et le domaine réservé à l'aménagement et la construction du barrage hydroélectrique d'Adjarala. Ces visites ont été effectuées dans le cadre des activités de notre stage et sur notre demande personnelle.

✓ *Visite du centre Dispatching de la CEB.*

Situé au sous-sol du siège de la CEB à Lomé, ce centre permet de centraliser et redistribuer l'énergie électrique importée, achetée sur place et produite par cette institution. La visite a consisté à nous faire comprendre comment l'énergie transite de façon générale à travers les lignes de la CEB. Nous avons été guidés par 2 membres du personnel technique en charge de ce centre, avec la participation d'un personnel-cadre de la Direction des Études et Développement où nous avons effectué notre stage. Cette visite a duré 1 heure 30 minutes. Elle nous a permis essentiellement de recueillir les informations relatives aux sources effectives d'approvisionnement en électricité pour les besoins de la zone CEB, de comprendre les arbitrages faits en matière de distribution et de découvrir les difficultés pouvant être rencontrées dans le processus de fourniture de l'énergie électrique. Enfin la visite nous a permis de voir le niveau de réalisation du 1^{er} projet sur la liste des projet de développement de la CEB sur la période 2011-2020, qu'est la réhabilitation et la modernisation de ce centre Dispatching.

✓ *La visite du chantier du poste d'interconnexion Ghana-Togo-Bénin (Poste de Lomé-C).*

Le poste de Lomé-C est une installation d'infrastructure électrique à Davié, qui est une localité située à une vingtaine de kilomètres au nord de Lomé. Il s'agit d'un transformateur de grande capacité destiné à la régulation de la tension ou de la puissance de l'énergie électrique pour des fins d'utilisation finale. Il permettra de traiter l'énergie provenant du Ghana et de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du réseau ouest-africain d'électricité WAPP et à destination du Togo et du Bénin. Cette visite (voir Annexe 9) a été faite en compagnie d'une équipe composée de 3 personnels-cadres de la CEB, de 2 experts de la kfw, et du représentant de SIEMENS (société à laquelle la maîtrise d'œuvre a été confiée). Le guide de la visite était le chef du chantier (Ingénieur de la société SIEMENS). Nous avons pu au cours de cette visite remarquer l'effectivité du démarrage du chantier, malgré le retard accusé. Au cours de la réunion de restitution qui s'est tenue sur ce chantier, nous avons recueilli les informations relatives aux difficultés d'exécution du projet. La visite a duré 5 heures.

✓ *La visite du site réservé au barrage hydroélectrique d'Adjarala.*

Sur notre demande personnelle, nous nous sommes rendus au sud-ouest du Bénin (presqu'à la frontière Togo-Bénin) sur le site réservé à la construction du barrage d'Adjarala, situé sur le fleuve Mono. Nous y avons été conduits par le Chef service environnement de la CEB. Les experts chinois (03), chargé de réaliser l'étude de faisabilité du projet ont pris part à cette visite. L'importance de la

¹⁷ Centrale technique de centralisation et redistribution de l'électricité par pays, par ligne, par zone, etc.

visite réside dans le fait que le projet de construction de ce barrage hydroélectrique constitue le projet phare d'un ensemble de 16 projets de développement de la CEB (y compris les 2 précédents). Ce projet consomme à lui seul 162 milliards de francs CFA (en prévision) sur un total de 336,7 milliards prévus pour les 16 projets. Soit 48,11 % du budget total prévu par le plan de développement. La visite s'est tenue en juin 2014 et a permis de constater que le domaine était toujours vierge alors que le démarrage des travaux était prévu pour 2012. Le voyage et la visite ont pris une journée.

3.2.2 *Entrevue avec les acteurs et questionnaires*

Elles ont concerné 17 responsables de l'ensemble des structures du secteur de l'électricité et celles exécutant les travaux du projet de développement de la CEB. Les critères d'inclusion sont donc l'exercice direct d'activités touchant le secteur d'électricité au cours de la période de stage (mai à juillet 2014) et la profession dans un domaine du développement au Togo, surtout du développement à la base.

Hormis l'agent de la BAD que nous n'avons pas pu contacter pour un entretien, tous ont répondu aux 2 modes d'enquête qui leur ont été adressés. Nous avons touché 2 experts de la kfw, 2 experts de la Banque mondiale, 1 cadre de la CEET, 3 cadres et 1 directeur de la CEB, 1 cadre (Chef division projets) du Ministère du Développement à la base, 1 cadre de l'ARSE¹⁸. Le reste est composé de 5 responsables des entreprises Conseil et exécutrices des projets de la CEB (1 SIEMENS, 1 EDF, 1 SGS, 1 CABIRA, 1 INEO S.A.), et d'un personnel de la BAD à qui nous avons adressé uniquement qu'un questionnaire. Ces enquêtes permettaient de comprendre le fonctionnement du secteur. Ils ont concerné :

- ✓ *le but de l'électrification rurale* : 7 personnes (1 cadre CEET, 3 cadres CEB, 1 Directeur CEB, 1 cadre ARSE, 1 expert Banque Mondiale) ont été touchés à travers un questionnaire à ce sujet. Il s'agissait pour nous de voir si oui ou non, la question de la promotion économique à la base, est au cœur de cette action et primait sur les raisons d'ordre sociales et paternalistes ;
- ✓ Nous avons aussi cherché à connaître *le but de l'électrification transfrontalière* en vue de comprendre s'il est fait pour renforcer l'électrification rurale ou pour améliorer la couverture nationale ou encore pour d'autres raisons (3 personnes touchées : 1 cadre CEET, 1 Directeur CEB, 1 cadre ARSE) ;
- ✓ *Les plus grandes difficultés du secteur de l'électricité au Togo* (15 personnes, soit les 17 moins 1 personnel BAD et 1 personnel SGS) : Elle nous a permis de voir si notre observation du secteur, basé sur les résultats du traitement des données secondaires est en accord ou non avec la réalité du terrain. Nous avons donc recherché les insuffisances probables selon les professionnels de l'électricité, que nous avons confrontés avec les résultats issus des

¹⁸ Autorité de réglementation du secteur de l'électricité du Togo

données existantes sur le fonctionnement du secteur, avant de statuer sur la question des insuffisances et d'en retenir les plus pertinentes ;

- ✓ *Le plus grand défi immédiat à relever (15 personnes comme pour le point précédent) : il est question ici de recueillir l'avis des acteurs et experts sur l'action immédiate à mener pour redynamiser le secteur de l'électricité. Ce qui nous a permis de faire une auto critique avant toute proposition ;*
- ✓ *Ce qui justifie l'intérêt de la kfw à financer les projets de développement de la CEB (2 experts de la kfw) : cette collecte a consisté à découvrir si la question du développement est au centre de l'appui des investisseurs, ou elle était juste commerciale. Il s'agissait également de savoir si ceux-ci visent l'accès à l'électricité au plus grand nombre de citoyens ;*
- ✓ *Ce qui justifie l'intérêt de la Banque Mondiale à financer les projets de développement de la CEB (2 experts de la BM) : l'exercice a été le même que celui de la kfw ;*
- ✓ *La crainte particulière par rapport à la réalisation des projets de la CEB (17 personnes) : l'exercice a consisté pour nous, d'avoir une perception sur les possibilités et la probabilité de réalisation du plan de développement du secteur de l'électricité, donc des projets de développement de la CEB. Nous avons donc, par-là, pu enregistrer les craintes liées à la réalisation des objectifs en matière d'énergie de la CEB ;*
- ✓ *La hausse du coût de l'électricité (17 personnes) : nous avons recueilli les avis favorables ou non à cette question et les raisons, afin de comprendre et juger la rentabilité pour un producteur indépendant de s'installer dans la zone CEB ;*
- ✓ *Impression personnelle après une mission dans la zone CEB (2 experts kfw + 2 experts Banque mondiale) : il s'agissait pour nous d'éprouver notre problématique en la confrontant à l'impression des experts neutres et externes au système ;*
- ✓ *Lien entre électricité et développement inclusif (1 Chef de projets MINDEB) : nous avons questionné notre personne référence du Ministère du Développement à la Base sur ce sujet afin de confirmer si les actions inclusives axées sur la promotion des chaînes de valeur, vers lesquels sont orientés leurs projets, tiennent réellement compte de la dimension énergétique.*

D'autres questions ont également fait l'objet des entrevues et questionnaires, mais seules les principales ont été énumérées. Il faut aussi noter que le questionnaire a été évolutif en fonction des réponses qui n'étaient pas envisagées, mais, qui ressortaient à l'issue de certains entretiens.

3.2.3 Réunions avec les partenaires techniques et financiers et avec les Maîtres d'œuvre

Lors de notre stage à la CEB, nous avons assisté à 2 réunions importantes. La première a réuni les 2 experts de la Banque Mondiale, 2 experts de la kfw, 3 représentants du consortium d'ingénieur-conseil de la CEB (CABIRA/SGS) de la zone Togo, 2 représentants de SIEMENS, 1 représentant d'INEO

S.A., 2 représentants d'Électricité de France (EDF), le Directeur Général de la CEB et son Conseiller, le Directeur des études et développement (DED) de la CEB et son personnel-cadre. Elle concernait le suivi du déroulement des activités des différents projets en exécution.

La 2^e a réuni uniquement les experts de la kfw, les ingénieurs-conseils, les représentants de SIEMENS, le conseiller du DG de la CEB, le DED et son personnel-cadre. Elle a premièrement statué sur les modalités du contrat avec SIEMENS dans le cadre du projet du poste de Lomé C et a permis de discuter des garanties de la qualité de l'ouvrage. Elle a aussi concerné dans une seconde phase, le projet de réhabilitation du barrage de Nangbéto financé par la kfw et qui coûtera 15 millions d'euros.

Au cours de ces réunions, nous avons pu avoir les informations relatives à l'avancement des projets de développement de la CEB et, aussi, compris ses relations avec les partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale et la kfw.

3.2.4 La recherche documentaire et le recours aux bases de données

Il s'agit essentiellement des statistiques et enquêtes nationales, des documents recueillis à la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, à la BAD, au Ministère du Développement à la Base, et au Ministère de la Planification, des rapports de la CEB et de la CEET.

➤ *Données de la Direction générale des statistiques et de la comptabilité nationale (DGSCN)*

Sous la tutelle du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, cette direction est le service officiel qui se charge des statistiques et de l'élaboration des comptes nationaux du Togo. La documentation auprès de cette institution nous a donné accès à des informations chiffrées sur la performance économique au plan national de la période de 2000 à 2008, tout en ressortant les différents indicateurs par secteur d'activité économique, dont le secteur de l'électricité. Les informations de 2009 à nos jours ne faisant pas encore office de données déjà traitées et disponibles. Ce qui nous a permis de nous imprégner des réalités économiques du pays.

➤ *Données de la Communauté Électrique du Bénin (CEB)*

Organisation à caractère public international, la CEB est née en juillet 1968 d'un commun accord entre le Bénin et le Togo avec pour objectif de gérer l'approvisionnement de l'électricité dans les deux (02) pays à travers une politique concertée en vue d'un développement rapide, harmonieux et durable de leurs économies respectives. Au cours de la période de stage de dix (10) semaines effectuée dans cette institution, nous avons pu avoir accès à divers documents traitant des statistiques énergétiques surtout dans le domaine de l'électricité commerciale, puis du plan stratégique du secteur couvrant la période de 2010 à 2025. Nous avons également pris connaissance des clauses de certaines conventions passées avec différents partenaires soutenant le secteur électrique de la zone d'action de cette institution (Bénin, Togo). Ces données nous ont permis d'analyser les insuffisances du secteur de l'électricité au Togo.

➤ *Données de la CEET*

Nos contacts dans cette institution distributrice de l'électricité nous ont permis d'avoir accès à ses rapports annuels successifs de 2009 à 2013 sauf celui de 2011. À travers ces rapports, nous avons pu obtenir les informations sur les quantités d'énergies utilisées au Togo, et aussi les disparités en matière d'électrification au plan national. Ces manuels nous ont également renseignés sur la progression du taux de couverture électrique nationale et du taux d'électrification rurale.

➤ *Données de la Banque Africaine de Développement (BAD)*

Institution financière panafricaine fondée sous l'initiative de Vincent James en 1964 à Abidjan (Côte d'Ivoire), la Banque africaine de développement a pour mission de promouvoir le développement économique et le progrès social dans les pays africains. Elle a à cet effet mené de multiples études allant dans le sens de notre thématique. Ce qui fait d'elle une référence incontournable dans notre recherche documentaire.

Nous avons spécialement utilisé leurs ressources disponibles sur internet via leur portail statistique. Ce qui nous a permis de visualiser les indicateurs économiques et sociaux de l'Afrique et du Togo pour une période donnée.

➤ *La BM, la CEA, l'Union Africaine (UA), la CEDEAO et la BOAD.*

Nous avons bénéficié essentiellement de la documentation numérique de ces institutions que l'on peut retrouver généralement sur leurs sites web respectifs. Leurs ouvrages disponibles dans les bibliothèques nous ont aussi servi. Ces données viennent, non seulement, en complément de celles dont nous disposons, mais, servent aussi de base de référence pour étayer notre étude.

➤ *Autres statistiques et enquêtes nationales disponibles*

De multiples études faites sur l'électricité et le développement au Togo ont servi également dans l'élaboration des analyses faites. Il s'agit essentiellement des statistiques et enquêtes nationales disponibles autres que celles de la DGSCN, des mémoires de master, de thèses soutenues et bien d'autres études élaborées par des organismes privés œuvrant dans le domaine de l'étude.

3.3 Méthodes d'analyse des données

Comme dans la section de collecte de données, ces paragraphes couvrent tous les détails du système utilisé pour tirer des conclusions significatives à partir des données que nous avons récoltées. Nous avons donc effectué des tableaux récapitulatifs des informations nécessaires et

pertinentes par catégorie, que nous avons annexés à ce document. Pour les résultats des entrevues et questionnaires, un récapitulatif (voir Annexe 10) a été établi grâce à un système de codage où nous avons attribué le chiffre (1) à chaque fois qu'une réponse apparaît et (0) dans le cas contraire. Ce qui nous a permis de voir les récurrences (*patterns*) des réponses par question. Ensuite nous nous sommes servis du logiciel Microsoft Excel, version 2013, non seulement pour avoir un accès rapide aux données déjà codées, mais aussi pour sortir le tableau récapitulatif et les diagrammes afin d'apercevoir les configurations qui émergent et de procéder aux interprétations. Nous avons aussi élaboré des diagrammes avec les autres tableaux de l'annexe, à l'aide de ce même logiciel, en vue de représenter certains phénomènes nécessaires à la compréhension des résultats.

3.3.1 Les tableaux

De ce travail ressort un ensemble de tableaux dont le 1^{er} est celui relatif au projet de développement de la CEB (Voir: Tableau du projet de développement de la CEB et niveau de **réalisation** en Annexe 1). Pour y parvenir, nous nous sommes servis du chronogramme du plan d'action 2011-2020 de la CEB pour établir les prévisions du plan. Les différentes observations et recherches documentaires à la CEB nous ont permis de renseigner les colonnes relatives au début effectif, au déroulement et à la fin probable des projets en exécution. Concernant les projets sur lesquels nous n'avons aucun renseignement, des questionnaires nous ont permis de savoir s'ils sont en instance de traitement, en vue, ou carrément non-engagés.

Il a été élaboré un résumé (voir Annexe 10) des 10 questions clés des entrevues et questionnaires dont nous nous sommes servis pour mieux justifier certaines prises de position au cours de l'analyse. C'est le cas de la 3^e série de questions relatives aux grandes difficultés du secteur de l'électricité au Togo qui nous a permis de justifier la pertinence même de notre problématique. La question relative à la crainte particulière en ce qui concerne la réalisation des projets de la CEB nous a permis de faire une analyse critique des résultats obtenus du tableau de réalisation du plan d'action (voir Annexe 1) au regard de ceux issus de celle-ci.

Le tableau concernant les mouvements d'énergie transitant dans les lignes de la CEB de 2009 à 2012 est issu des différents rapports annuels de ladite structure, mais, en confrontant les chiffres avec ceux figurant dans les rapports de la CEET. Il en est de même pour celui relatif au nombre de clients de la CEET par zone. Les tableaux d'approvisionnement de la CEET et les tableaux de production et vente d'électricité dans la zone CEB ont été aussi élaborés, à partir des rapports de la CEB et de la CEET. Le tableau de répartition de la population par région au Togo et du taux d'accès à l'électricité a été constitué à travers les données issues de la Direction générale des statistiques et de la comptabilité nationale, mais également à travers les rapports annuels de CEET. Enfin, le tableau de la population active dans le secteur agricole est obtenu à partir des rapports de la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID). Il nous a permis de traiter la question des potentialités agricole par régions au Togo, car l'étude vise le développement inclusif basé essentiellement sur la transformation des produits agricoles primaires. Nous avons ainsi analysé à

partir de ce tableau, le contraste pouvant exister entre potentialité agricole ou économique et dotation électrique des différentes régions économiques du pays.

3.3.2 *Les graphiques et diagrammes illustratifs*

A travers ce même logiciel Microsoft Excel 2013, nous avons élaboré des diagrammes à bâton, des diagrammes à secteurs et un diagramme de Gantt avec les précédents tableaux pour mener 3 séries d'analyse. Nous avons également utilisé les outils de dessin du logiciel Microsoft Word pour améliorer les figures prises dans notre collecte et qui entrent dans le champ de l'analyse. Les 3 séries d'analyses ont porté sur :

- ✓ La caractérisation des acteurs et leur rôle qui n'a été possible qu'après la connaissance du secteur de l'électricité à l'issue de nos enquêtes de terrain. Nous nous sommes servi des figures du secteur que nous avons trouvés dans les rapports de l'Autorité de réglementation de l'Électricité au Togo (ARSE) et que nous avons adaptés à travers l'utilisation des outils de dessin du logiciel Word selon notre compréhension du secteur après les enquêtes ;
- ✓ La détermination des insuffisances du secteur : nous avons fait cette analyse à partir du diagramme à bâton tiré des tableaux du taux d'accès à l'électricité, ceux de la superficie et population par région et de la population active agricole. Nous avons aussi fait usage du diagramme à secteur portant sur les disparités d'accès à l'électricité au Togo issus du tableau de répartition par zone des clients de la CEET. Nous nous sommes servis du diagramme de Gantt élaboré à partir du tableau du projet de développement de la CEB et de son niveau de réalisation, pour montrer les difficultés du secteur à garantir une énergie suffisante conformément à son plan. Pour confirmer les résultats de cette analyse, nous nous sommes référés au diagramme relatif aux craintes particulières exprimées à l'issue des interviews et questionnaires par rapport à l'effectivité de réalisation des projets de la CEB.
- ✓ Afin de justifier notre proposition, il fallut que nous nous rassurions que le problème réside dans le mode de gouvernance (centralisé) et le manque de ressources. Ce qui nous a amené à nous servir du diagramme à tige portant sur les difficultés du secteur électrique au Togo fait à partir des résultats des entretiens et questionnaires sur les plus grandes difficultés du secteur.

3.4 Expérience de la CEB, apport du stage à la Direction des Études et Développement

La CEB est la structure qui nous a accueillies en stage pendant une période de 10 semaines. Elle a été au cœur donc de notre étude et c'est à travers elle que nous avons effectué la collecte des données.

3.4.1 Nature et fonctionnement de la CEB

La CEB est créée le 27 juillet 1968 par l'Accord international instituant le code Bénino-Togolais de l'électricité, révisé le 23 décembre 2003. Elle a pour fondement, la traduction de la solidarité d'intérêt entre le Bénin et le Togo, par une politique concertée dans le secteur de l'électricité en vue d'un développement rapide et harmonieux de leurs économies respectives en générale et l'électricité en particulier. Le siège social se trouve à Lomé (Togo). Elle reçoit sur l'ensemble des territoires des 2 pays conformément à l'accord révisé, l'exclusivité d'exercer les activités de transport, d'importation, d'acheteur unique pour les besoins des deux (02) États.

Aux termes de l'article L33 de l'Accord révisé, elle a pour mission :

- ✓ de réaliser et exploiter selon les règles appliquées par les sociétés industrielles et commerciales (SIC), des installations de production d'électricité pour les besoins des 2 États ;
- ✓ de réaliser et d'exploiter selon les règles appliquées aux SIC les installations de transport d'électricité sur l'ensemble des territoires des deux pays en qualité de transporteur exclusif. En outre, elle reçoit les privilèges d'acheteur unique pour les besoins des deux États ;
- ✓ de conclure en cas de nécessité, avec les pays voisins des deux États, des accords relatifs à l'importation de l'énergie électrique, chacun des deux États s'engageant à ne conclure aucun accord séparé d'importation d'énergie électrique ;
- ✓ de conclure en cas de nécessité, des accords d'exportation d'électricité excédentaire ;
- ✓ de conclure en cas de nécessité, avec les pays voisins, les accords de transit d'électricité ;
- ✓ d'assurer grâce à son Centre de Formation Professionnel, la sélection, la formation et le perfectionnement professionnel au profit des entreprises des deux États sans exclusive ;
- ✓ de planifier la production et le transport de l'électricité en liaison avec les ministères chargés de l'énergie électrique pour les besoins des deux États ;
- ✓ d'exercer au profit des deux États les missions de centre de répartition et d'entretien, de centrale d'achat de matériel, d'équipements et de bureau d'études et d'ingénierie, étant entendu que ces missions n'ont pas un caractère obligatoire pour la CEB.

Notre stage s'est déroulé à la Direction des Études et Développement (DED). C'est là que prennent corps les projets de la CEB, ainsi que leur mise en œuvre et leur suivi et évaluation.

3.4.2 Intérêt de l'expérience de la CEB

Traiter de la question énergétique au Togo sans faire référence à la CEB ne peut permettre que de faire une analyse superficielle sans toucher aux fondamentaux de la question. Elle a été la base de recueil des données nécessaires pour notre étude et constitue l'un des destinataires des résultats.

En plus de nous permettre de comprendre l'organisation de l'ensemble du secteur de l'électricité au Togo, le recours à ses experts et employés a contribué à faire une analyse plus réaliste et probante. Son réseau de partenaires nous a aussi permis de recueillir des données nécessaires à la recherche.

Nous résumons donc l'apport de notre stage dans cette structure comme suit :

- ✓ Connaissance du secteur électrique du Togo et maîtrise de ses enjeux actuels et futurs ;
- ✓ Familiarisation avec les concepts, la terminologie et quelques préceptes déontologiques des métiers de l'électricité, puis l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'électricité ;
- ✓ Accès aux données et acteurs clés susceptibles de fournir des informations pertinentes.

Nous allons donc dans le prochain chapitre exposer l'ensemble des résultats auxquels nous sommes parvenus à travers cette approche méthodologique que nous avons détaillée.

4 Résultats et proposition d'outils pour une meilleure inclusion aux services d'électrification au Togo et une meilleure inclusion économique et sociale.

À travers la méthodologie que nous avons détaillée dans le chapitre précédent, nous avons atteint des résultats et élaboré une proposition dont l'exposé sera fait dans les paragraphes suivants.

4.1 Caractérisation des acteurs et leurs rôles dans le secteur de l'électricité au Togo

Notre recherche nous a permis de collecter des données inhérentes aux acteurs interagissant dans le secteur de l'électricité au Togo et de caractériser chaque acteur et son rôle dans ce secteur.

4.1.1 Les acteurs

Quatre acteurs traditionnels interagissent dans le secteur de l'électricité au Togo. Il s'agit en 1^{er} de l'État représenté par le Ministère des Mines et de l'Énergie. Les autres acteurs sont la Communauté Électrique du Bénin (CEB), l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité (ARSE) et les concessionnaires¹⁹. Au-delà des 4 acteurs, nous trouvons pertinent de rajouter les partenaires techniques et financiers (PTF) qui y jouent un rôle non négligeable. Il s'agit de la Banque Mondiale, de la Banque de coopération allemande kfw, de la BAD et très prochainement de l'EXIM Bank of China.

4.1.2 Rôles des acteurs

Comme rôle, le Ministère de l'Énergie se charge de la définition de la politique générale d'organisation du secteur électrique du Togo et fait des propositions de projets ou approuve tout nouveau projet de production qui met en œuvre une puissance électrique égale ou moins de 20 mégavolts-ampères²⁰. Toute convention de concession doit être conclue au nom de l'État et sur avis de l'ARSE.

Quant à l'ARSE, elle supervise les appels d'offres, participe à l'évaluation des projets, propose des projets, des normes et formules destinées à réguler les activités réglementées. Elle fait l'arbitrage en cas de différends entre les acteurs. En vue d'un meilleur exercice de ses fonctions, elle est dotée d'un pouvoir à la fois décisionnel, consultatif et de sanction.

La CEB fonctionne suivant les accords internationaux conclus par la République togolaise. Elle reçoit sur l'ensemble du territoire du pays, l'exclusivité d'exercer les activités de transport, d'importation et d'acheteur unique pour les besoins de l'État. Elle produit également de l'électricité. Bref elle se charge de l'approvisionnement en électricité du Togo, mais aussi du Bénin.

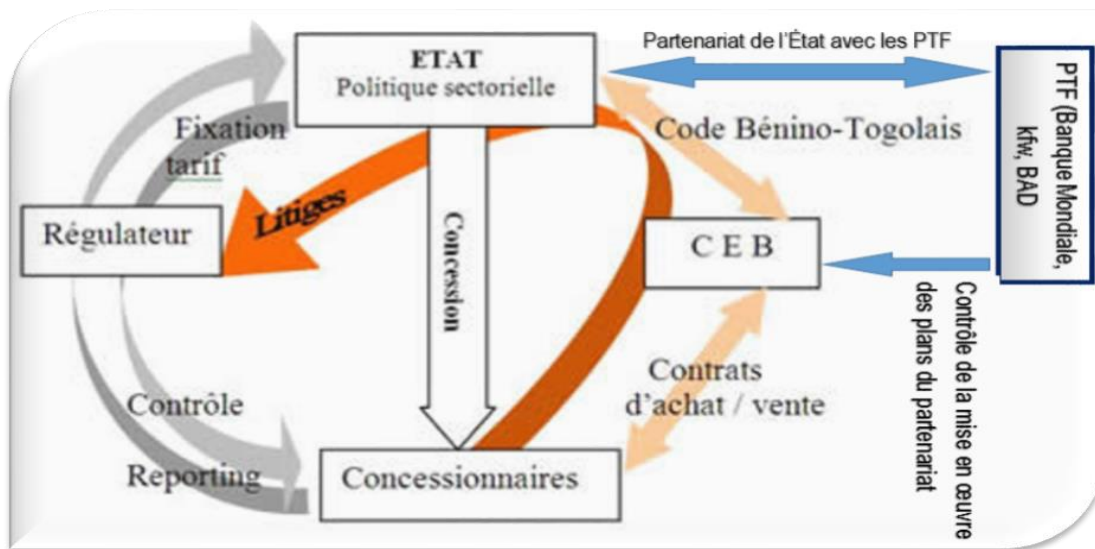
¹⁹ Entreprises auxquelles l'État concède une partie de l'exploitation électrique

²⁰ <http://www.arse.tg/beta/?page=simpleet cat=ARSE et idscat=6>

En ce qui concerne les concessionnaires, leur activité est régie par la loi 2000-012, du Code Bénino-Togolais de l'électricité, mais aussi de la convention de concession qui les lie à l'État togolais. La distribution est concédée à la société d'État CEET (Compagnie d'Énergie Électrique du Togo), alors que la concession de production est ouverte aux investisseurs privés. À ce jour, un seul concessionnaire privé est actif dans la production de l'électricité au Togo. Il s'agit en effet de la société Contour Global Togo (CGT), détenue par des investisseurs américains et, qui dispose d'une centrale thermique de production d'électricité, avec une capacité de production de 100 MW.

Les autres acteurs viennent en appui technique, mais surtout financier.

Figure 3 : Schéma institutionnel du secteur de l'électricité au Togo

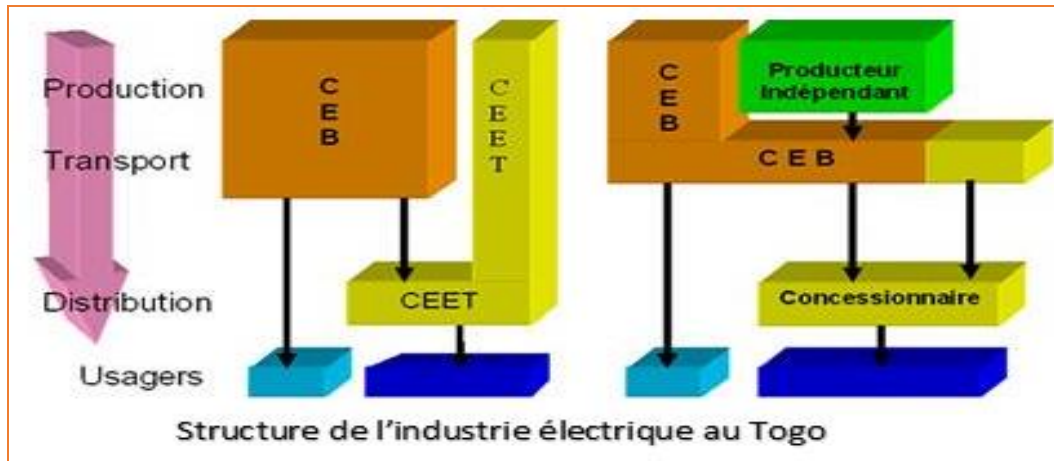


Source : ARSE, 2007 ; adaptation Longha KALAO SAMBA.

Cette figure est issue de la base de données de l'ARSE. Nous y avons ajouté les principaux partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, kfw, BAD), car notre observation du terrain nous a permis de comprendre l'importance de leurs actions dans le secteur de l'énergie au Togo. Ils financent et s'assurent du bon déroulement de la majorité des projets du secteur.

Quant à la structure du secteur, elle est représentée comme suit :

Figure 4 : Structure du secteur électrique au Togo



Source : ARSE, 2007 ; adaptation Longha KALAO SAMBA.

Après la caractérisation des acteurs et leur rôle, nous allons déterminer les insuffisances du secteur.

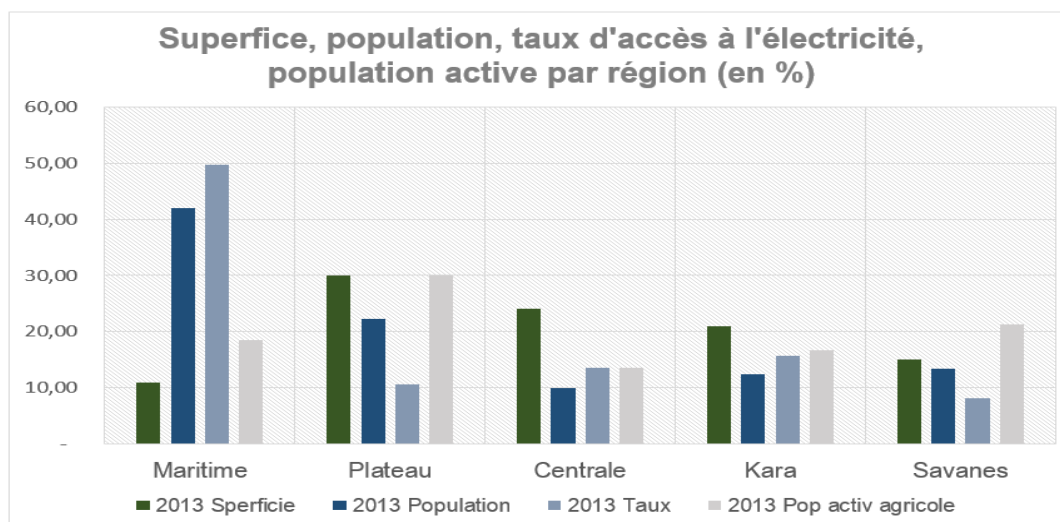
4.2 Insuffisances du secteur de l'électricité au Togo

Les insuffisances du secteur vont être analysées à travers l'existence ou non des disparités d'accès à l'électricité, la disponibilité de la ressource électrique et le niveau de réalisation des projets d'amélioration des capacités de la CEB à fournir de l'énergie à sa zone.

4.2.1 Analyse des disparités d'accès à l'électricité entre régions au Togo

Le tableau relatif à la répartition en pourcentage de la population au Togo par région et au taux d'accès à l'électricité, en 2013 (voir Annexe 5), nous permet de ressortir l'histogramme suivant et de visualiser les superficies par région, les taux d'accès régionaux à l'électricité, et les effectifs de la population par région. Nous y avons ajouté la population active par région (en %) (voir Annexe 7).

Figure 5 : disparités d'accès à l'électricité



Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

L'analyse du graphique révèle ce qui suit :

- ✓ La région des plateaux a le meilleur potentiel agricole (espace de terre cultivable²¹ et main-d'œuvre agricole), elle est la 2^e région sur 5, la plus peuplée. « *Globalement, la région des plateaux est la plus pourvue en bras avec plus de 30 % de la population agricole active* » (DSID, 2010) ;
- ✓ Cependant ses habitants connaissent le taux d'accès à l'électricité le plus faible du Togo après la région des savanes, deuxième meilleur potentiel en matière de MO agricole ;
- ✓ la région maritime a un taux d'accès à l'électricité de ses habitants qui dépasse largement du double, celui des 4 autres régions.

Ces résultats s'expliquent en partie par le fait que la région maritime (qui abrite la capitale du pays) est la région administrative du pays et donc la région la plus industrialisée. Aussi, le faible taux d'accès à l'énergie des autres régions, surtout celle des plateaux, s'explique par la faible électrification rurale aggravée par l'impossibilité d'initiative locale en matière énergétique dans le système actuel de gestion centralisée.

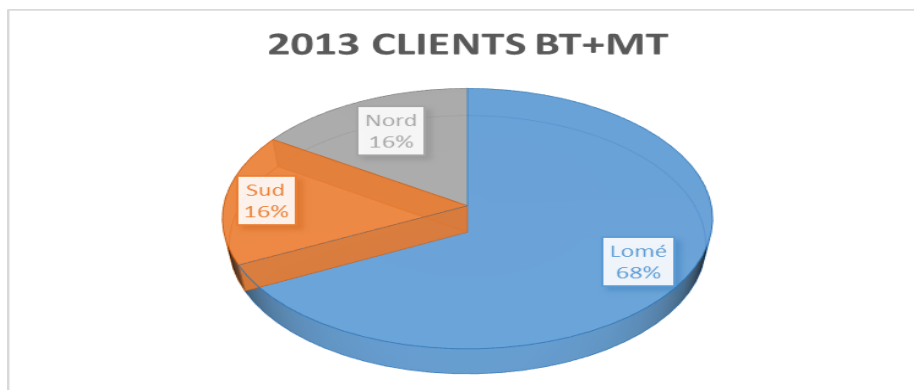
4.2.2 Répartition nationale des clients du distributeur d'électricité CEET.

De même, en réalisant un diagramme à secteur à base du tableau relatif au nombre de clients au branchement de la société distributrice CEET, par région (voir Annexe 6), on constate que la ville de Lomé, avec moins de 15 % de la population du pays, renferme à elle seule 68 % du nombre de

²¹ Cette région est dénommée grenier du Togo pour son potentiel agricole et ses sols ferrugineux et fertiles

clients. Le nord, constitué des régions de la savane, de la Kara et centrale dispose de 16 %, autant que le sud constitué des régions des plateaux et maritime (Lomé exclu).

Figure 6 : Illustration des disparités d'accès aux services électriques au Togo



Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

On constate une inégale répartition spatiale des bénéficiaires des services d'électricité au Togo. Certaines zones subissent une forte exclusion en matière de fourniture de services électriques.

4.3 Difficultés de la CEB à satisfaire en énergie sa zone de couverture (Bénin, Togo)

4.3.1 Analyse de l'autosuffisance de la CEB

La CEB pour améliorer sa capacité à combler les besoins en énergie électrique de sa zone d'action, s'est fixé un double objectif :

- ✚ Rechercher l'équilibre entre l'offre et la demande de façon durable avec une recherche de l'optimum économique ;
- ✚ Satisfaire les clients en répondant aux enjeux de sécurité d'approvisionnement en énergie électrique et de sûreté de fonctionnement des systèmes électriques.

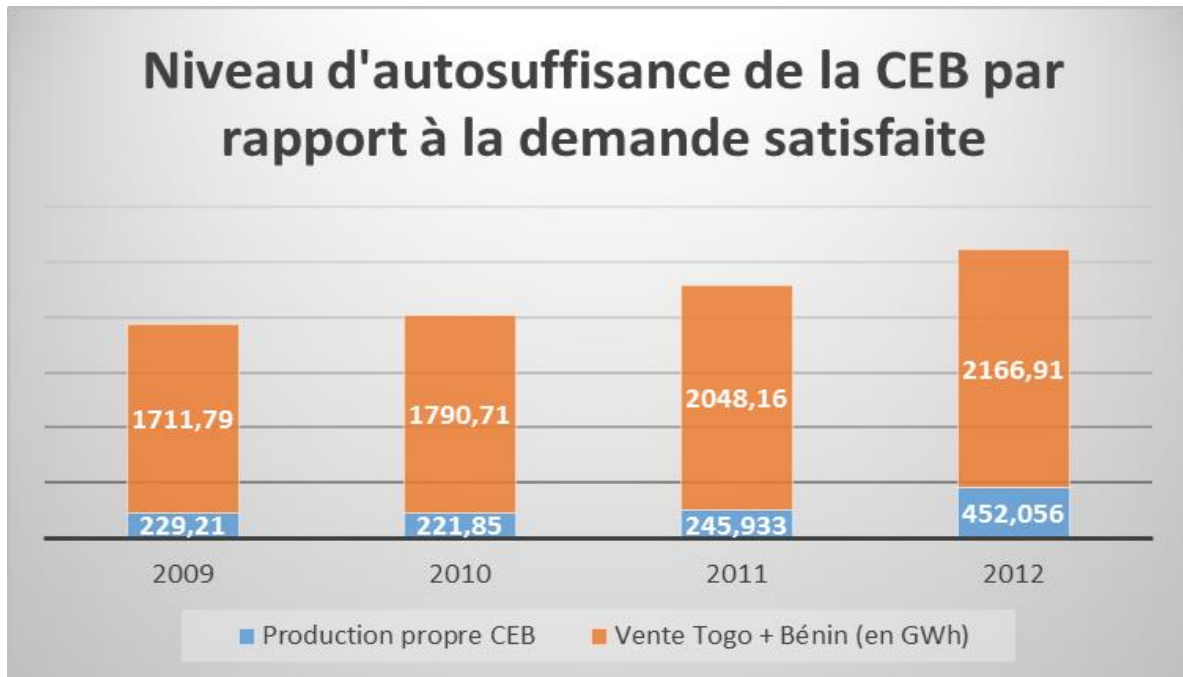
La principale déclinaison du 1^{er} objectif pour la CEB est de parvenir à réaliser un niveau d'autosuffisance de 70 %, soit un maximum d'achat (non importé) et d'importation de 30 % d'ici 2020. Elle prévoit aussi améliorer ses capacités à se connecter convenablement au Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain, afin de faire bénéficier au maximum les 2 États de sa zone. Elle se dote pour cela d'un ambitieux projet d'amélioration de ses capacités productives (voir Annexe 1).

Par ailleurs, rappelons que l'énergie fournie au Togo par la CEB²² avec les efforts d'interconnexion au réseau du WAPP, la fourniture de CGT et l'énergie résiduelle fournie par la CEET ne lui permet que

²² La CEB fournit près de 99 % de l'énergie électrique au Togo (confère Annexe 2, Annexe 3, Annexe 4).

d'avoir un taux de couverture électrique de 25 % au plus, largement inférieur au 100 % requis pour l'inclusion, soit le ¼. Aussi, depuis 5 ans de mise en œuvre du plan d'action, le record d'autosuffisance est réalisé en 2012 et n'est que de 20,86 %. Donc moins de 25 % alors que dans les 5 prochaines années au plus tard l'on doit pouvoir atteindre les 70 % fixés. Le graphique suivant, issu du tableau de la production et vente d'électricité dans la zone CEB (voir **Annexe 4**), illustre la faible autonomie de la CEB face à la demande satisfaite par elle.

Figure 7 : Faiblesse relative de la production propre de la CEB



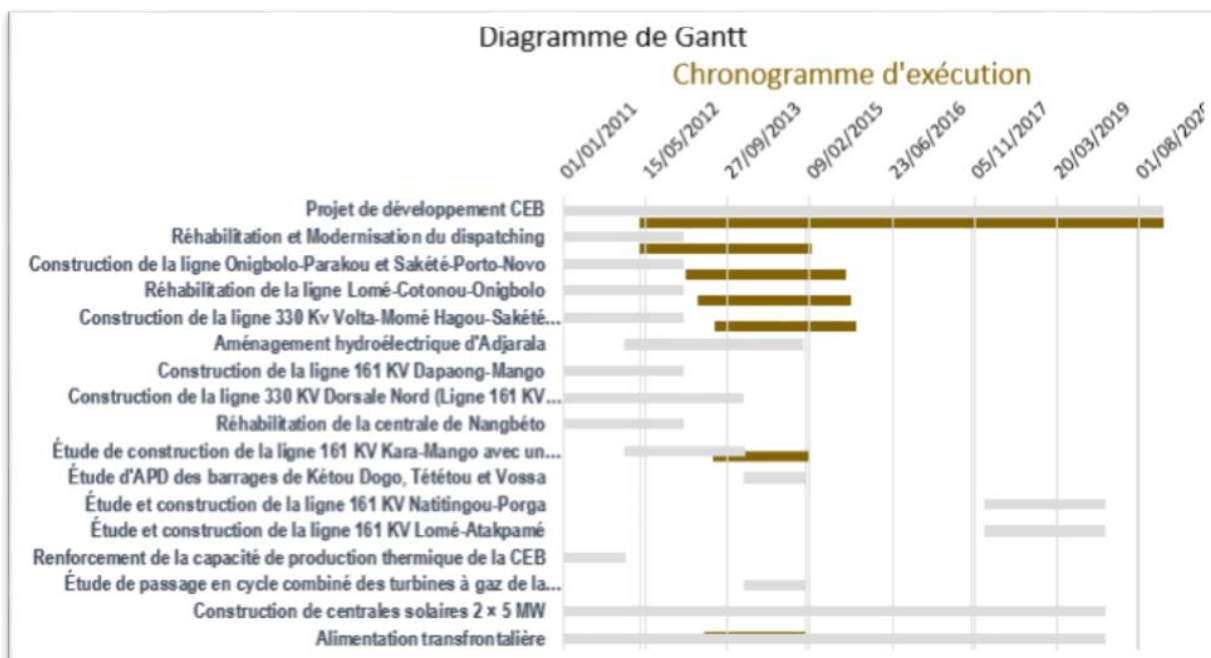
Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

On remarque que le poids des importations est écrasant par rapport à la production nationale dans l'énergie totale qui transite à travers les lignes de la CEB (transporteur unique). Aussi, l'importance relative de l'ensemble des productions de CGT et des distributeurs du Togo et du Bénin (environ 1/3 de la production propre de la CEB²³) ne permet pas de renverser la tendance.

²³ Approximation faite à partir des valeurs du tableau en Annexe 4.

4.3.2 Analyse de la réalisation des projets de la CEB.

Figure 8 : Diagramme de Gantt du projet de développement de la CEB comparé à l'exécution réelle



Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

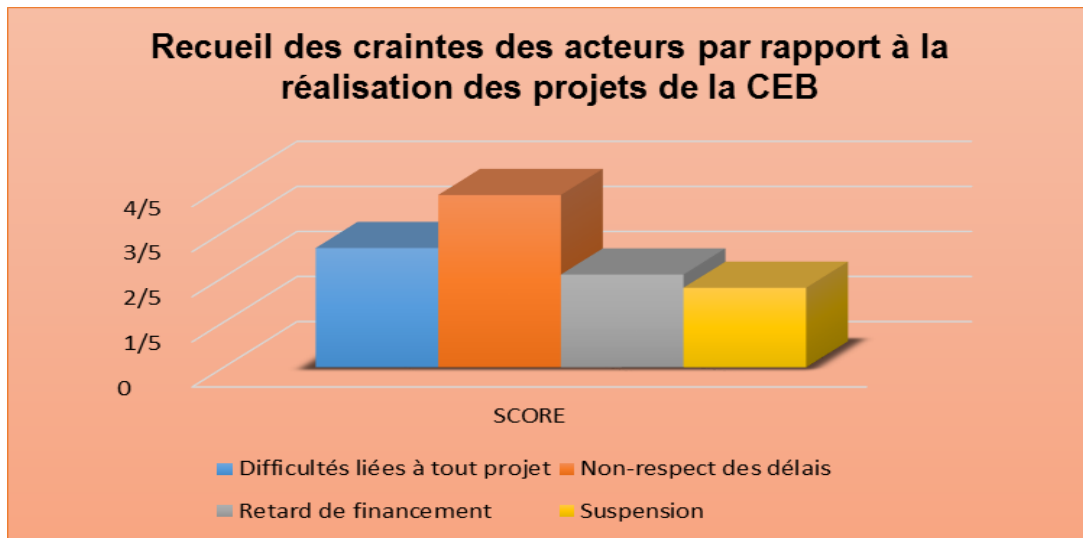
Avec les données relatives aux projets de la CEB (voir Annexe 1), nous avons élaboré le diagramme de Gantt précédent. Le plan d'action prévoyait une dépense totale de 338,7 Milliards de F CFA dont plus de 95 % devraient être effectués au plus tard en 2015 avec la réalisation effective de 12 projets sur les 16 prévus. Ce qui devait renforcer les capacités de la CEB et lui permettre de répondre efficacement aux besoins des 2 pays partenaires à l'orée de 2015.

L'analyse du diagramme montre que seuls 6 projets des 16 prévus, soit seulement 37,5 % des projets, ont effectivement démarré. Les 6 projets ont démarré chacun soit bien après la date de fin prévue par le plan, soit peu avant. Jusqu'en février 2015, aucun projet n'est mené jusqu'à achèvement, alors qu'il était prévu 9 qui devrait être clôturés au plus tard en 2014.

Ceci impacte négativement sur le potentiel de production de la CEB et aggrave sa dépendance de l'extérieur qui pourtant sont deux facteurs qui devaient trouver pour le premier, une amélioration et pour le second, une réduction. Cet état de choses justifie la faible disponibilité en énergie (puisque la production ne s'est pas améliorée comme cela est prévu pour répondre aux défis de la période) accentuant ainsi les stratégies de distribution qui privilégient les grands centres d'intérêts de l'État dans l'approche actuelle de la gestion centralisée. L'inclusion se trouve encore plus réduite vu l'évolution des besoins avec la croissance de la population et la nécessité de transformation des produits de base au niveau local surtout en milieu rural.

Afin de tirer une conclusion de l'ensemble des analyses précédentes, nous allons confronter leurs résultats à ceux du diagramme suivant issu des entrevues et questionnaires relatifs à la crainte particulière par rapport à la réalisation des projets de la CEB (voir Annexe 10).

Figure 9 : Craintes relatives aux projets d'amélioration des capacités de la CEB à fournir de l'énergie



Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

La lecture de la Figure 9 ci-dessus montre que la réponse relative au non-respect des délais est la plus fréquente (9/17). Or le plan s'est basé sur les défis pour définir des objectifs. Les défis vont évoluer et le non-respect des délais va piéger la CEB, qui va se maintenir en permanence face aux mêmes contraintes, voire d'autres plus graves.

De l'ensemble de ces analyses, nous retenons :

- Que le Togo connaît une faible couverture électrique, soit 25 % ;
- Qu'il existe des disparités en termes d'accès aux services de l'électricité au Togo ;
- Que la capacité productive de la CEB ne permet pas de couvrir convenablement sa zone ;
- Et enfin, que le projet de développement accuse un grand retard.

Ce qui amène à confirmer la première proposition de recherche :

Les disponibilités énergétiques du Togo sont insuffisantes et les projets en perspectives ont une faible probabilité de réalisation dans les délais prévus.

La conséquence directe est l'accentuation probable de la pénurie qui va encourager l'exclusion des zones lésées par le service d'électrification. Ces difficultés peuvent être imputables au mode de gouvernance du secteur électrique et de la faible capacité de mobilisation de financement des pays de la CEB et de la CEB elle-même pour accompagner efficacement ce secteur.

4.3.3 Difficultés de prise en compte des exclus aux services d'électricité au Togo

Nous avons précédemment vu que :

- ✓ Le mode de gouvernance du secteur électrique au Togo est centralisé ;
- ✓ Toute production indépendante sur le territoire national est censée être revendue à la CEB ;
- ✓ La CEET est l'unique distributrice légale de l'électricité au Togo ;
- ✓ La CEB ne peut fournir suffisamment de l'électricité pour réaliser les objectifs d'inclusion.

Dans ces conditions, aucune initiative locale ni privée d'envergure n'est promue pour améliorer l'offre d'électricité. La CEET reste le seul et unique Maître du domaine. La CEB jouit d'un statut de monopsonne²⁴ qui lui confère une influence sur les producteurs indépendants. La conséquence est qu'aucune initiative hormis celle de l'État et des gros investisseurs ne peut entreprendre dans la production d'électricité commerciale, réduisant davantage la chance des exclus à se doter d'électricité. Aussi toute localité désireuse de se doter de l'électricité commerciale n'a qu'une seule option, celle de s'en remettre à la providence de l'État, qui dans ce cas se trouve dans l'incapacité de la satisfaire.

On peut également faire l'analyse suivante :

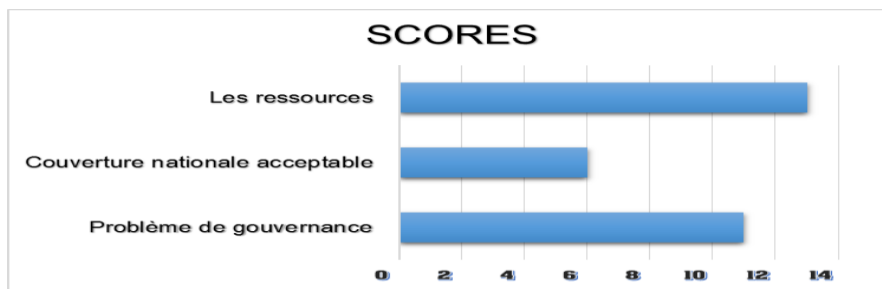
- ✓ Si la CEB connaît des difficultés d'autonomisation et satisfait difficilement sa zone en électricité, dont le Togo, cela va aggraver l'incapacité des États (Togo, Bénin) à prendre en compte les exclus à travers leurs systèmes centraux de distribution d'électricité ;
- ✓ Il faut trouver un moyen de satisfaire les exclus en électricité sachant donc que les services centraux devant jouer ce rôle ne le peuvent compte tenu de leurs capacités.

Ce qui nous amène à penser qu'il faut aller au-delà du système centralisé pour trouver la solution énergétique convenable. Mais afin d'être sûr de ce résultat, nous allons le confronter à l'avis des acteurs sur la question des difficultés du secteur²⁵. Il s'agira donc de s'assurer que la gouvernance et les ressources ressortent souvent comme difficultés du secteur électrique au Togo. Analysons donc le diagramme suivant :

²⁴ Situation économique où de nombreux vendeurs doivent écouler leur marchandise à un acheteur unique (opposé à la situation de *monopole où il est question d'un seul vendeur*).

²⁵ Avis recueilli lors des entretiens et à travers les questionnaires

Figure 10 : Avis des acteurs par rapport aux difficultés du secteur électrique au Togo



Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

La figure Figure 10 ci-dessus démontre qu'à l'avis des acteurs, le manque de ressources explique mieux les difficultés du secteur, puis vient ensuite le problème de gouvernance avant les autres causes probables (voir Annexe 10). Pour améliorer la situation, il est alors souhaitable d'agir sur la capacité de mobilisation des ressources et sur le mode de gouvernance du secteur électrique.

D'où la confirmation de la 2^e proposition de recherche :

Pour atteindre les objectifs d'inclusion, il faut aller au-delà des capacités des structures formelles centralisées, à doter le pays en électricité.

Ces résultats nous conduisent à proposer des pistes de solution pouvant améliorer la capacité du secteur à répondre positivement aux besoins d'inclusion.

4.4 Proposition d'une approche de solution aux difficultés du secteur électrique

Trouver une solution après les résultats auxquels nous sommes parvenus serait de trouver un autre moyen de mobiliser des fonds autre que ceux des PTF traditionnels. Avant même de chercher ailleurs, nous pensons qu'il est nécessaire de promouvoir l'initiative privée ou locale de production-transport-distribution de l'énergie électrique répondant aux standards du secteur et prenant en compte les caractéristiques socio-économiques et professionnelles des destinataires. Nous savons aussi que peu de milieux urbains sont concernés par cette exclusion aux services de l'électricité et que ce sont les zones rurales qui en sont majoritairement victimes. Notre solution doit donc pouvoir :

- Faire de l'électrification rurale si elle veut cibler la majorité des victimes d'exclusion et aussi promouvoir l'agro-industrie villageoise (transformation des produits agricoles de base) ;
- Permettre des initiatives décentralisées de production-transport-distribution d'électricité ;
- Mobiliser de nouveaux financements au besoin du secteur de l'électricité.

C'est dans ce cadre que l'*Électrification Rurale Décentralisée (ERD)* paraît être un choix approprié. Nous voudrions tenir compte, dans la démarche d'ERD que nous proposons, des stratégies

d'empowerment²⁶ à la fois énergétique et économique des bénéficiaires visées. C'est-à-dire que ceux-ci en bénéficiant d'un projet d'ERD devraient être capables de payer le coût de leur consommation à travers l'amélioration dans la création de richesse de leurs activités, mais aussi maîtriser les enjeux énergétiques les concernant (en ce qui concerne l'ensemble de la collectivité bénéficiaire).

4.4.1 Analyse du contexte

La croissance au Togo est en dessous de la moyenne des pays de la zone économique ouest-africaine (UEMOA) bien que progressent les indicateurs économiques. L'on impute ce retard à la privation de l'aide internationale qui a duré quinze ans, mais aussi à la baisse des cours des matières premières. Aujourd'hui, la reprise de la coopération lui ouvre la voie à l'aide internationale, mais on constate qu'elle n'exploite qu'une partie de cette opportunité de financement, car ayant des réformes à initier pour cela, ou tout simplement par négligence.

Le Togo dispose d'un potentiel agricole important, qui représente 30 % du PIB et emploie 54 % de la population active. Cependant, le constat est que ce potentiel demeure insuffisamment exploité, malgré une augmentation importante de la production (*elle a presque doublé entre 2000 et 2012*)²⁷.

Aussi en matière d'électricité, il connaît avec les efforts d'électrification rurale et transfrontalière, une évolution de son taux d'électrification rurale qui de nos jours est compris entre 8 et 10 %. Des milliers de Togolais n'ont pas accès à l'électricité même quand elle est disponible. Les ruraux et les faubourgs en sont les plus concernés. Même pour d'autres, lorsque les lignes électriques les surplombent ils ne sont pas en mesure d'en bénéficier. Nous évoquons ici des caractéristiques socio-économiques précaires des Togolais visés par notre approche d'inclusion économique et d'ERD. Pourtant, nous l'avons signifié, ces populations pour la plupart rurales sont majoritairement concentrées dans le secteur d'activité primaire en occurrence agricole et en apportent 30,8 % au PIB national (voir Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de l'activité économique par secteur

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	54,1	6,8	37,5
Valeur ajoutée (en % du PIB)	30,8	15,5	53,7
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	5,0	3,5	6,0

Source : Banque Mondiale, 2014 ; adaptation Longha KALAO SAMBA

²⁶ Capacitation ou autonomisation des bénéficiaires.

²⁷ Source : <http://www.champagne-ardenne-export.com/fr/marches/fiches-pays/togo/economie-3>

Le Tableau 1 ci-dessus montre la faible quote-part relative du secteur agricole et surtout industriel en valeur ajoutée (en %) du PIB, expliquant le besoin de promotion du secteur de la transformation, surtout des produits agricoles. Et nous l'avons souligné, la transformation nécessite de l'énergie et la plus souhaitable est l'électricité commerciale. Ainsi, donner accès à l'électricité à une catégorie socio-professionnelle économiquement faible revient à améliorer aussi son potentiel économique de sorte à lui doter d'un pouvoir d'achat lui permettant de payer sa consommation électrique et à garantir par-là, un retour sur investissement, nécessaire pour viabiliser le projet. C'est l'essence même du développement inclusif qui vise à la fois la création de plus de valeur ajoutée à travers la transformation et l'amélioration des conditions de vie des exclus. Pour cela, notre proposition tient compte des caractéristiques suivantes :

- ✓ Améliorer les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires pour garantir l'entretien des installations et équipements ERD et leur viabilité ;
- ✓ Augmenter le potentiel du secteur primaire à produire de la valeur ajoutée et par-là booster le secteur de l'industrie ;
- ✓ Mettre à participation le secteur privé et les collectivités territoriales dans la recherche de solution aux difficultés énergétiques du pays (empowerment) ;
- ✓ Mobiliser les financements internationaux jusque-là restés oisifs ;
- ✓ Enfin mettre sur pied les infrastructures nécessaires.

La particularité dans ce contexte togolais sera de réussir à combiner au processus d'ERD, une promotion du secteur secondaire qui permettra de créer de la valeur ajoutée à partir de la production brute du secteur primaire. Donc une ERD plus orientée vers l'usage commercial que domestique.

4.4.2 Description de la stratégie

Les acteurs en jeux et leurs rôles

Nous préconisons 7 groupes d'acteurs ayant chacun un rôle à jouer dans cette stratégie d'ERD.

- Une Agence Nationale d'Électrification Rurale Décentralisée (**ANERD**) :

Structure à vocation publique sous l'initiative et la supervision de la Primature ou de la Présidence de la République, l'Agence Nationale d'Électrification Rurale Décentralisée est appelée à être composée de spécialistes et consultants en matière d'électricité en occurrence d'ERD, mais aussi de spécialistes de développement. Elle porte le statut d'agence qui lui confère une certaine autonomie de gestion. Elle mènera une mission d'éclaireur et d'analyste afin de détecter et de prioriser, les nécessités de projet d'ERD au plan territorial. Elle approchera les collectivités concernées ou aidera celles qui les approcheraient, à initier des projets d'ERD. Cet appui débutera à la phase d'identification du projet et continuera pendant l'exploitation effective des installations pour encadrer et assurer leur pérennité.

- *Les collectivités territoriales (CT)*

Elles sont invitées à prendre conscience des enjeux de développement nécessitant l'intervention d'une politique d'ERD. Elles peuvent lorsque l'initiative provient d'elles approcher l'ANERD pour enclencher la procédure qui ira de l'étude de la pertinence, à la réalisation au cas où le projet devrait être réalisé sur la base de sa pertinence. Tout projet d'ERD exige de leur part une participation active aussi bien dans l'élaboration que du financement du projet. Elles peuvent devenir propriétaires dans la mesure où elles rachètent toutes les créances sur le projet ou payent les dettes inhérentes.

- *Les institutions financières (IF)*

Les IF sont d'une part les banques et d'autre part les institutions de microfinance (IMF) et de finance inclusive (IFI, initiée par l'État dans le but du développement inclusif). Ces IF qui vont être mises en partenariat avec l'ANERD participeront au financement des infrastructures dont elles deviennent créancières à hauteur de leur contribution. Il s'agit surtout des banques d'investissement. Le rôle principal des IMF et des IFI est de financer les activités génératrices de revenus (AGR) liées à l'utilisation de l'énergie électrique produite par une centrale d'ERD mise en place dans une localité. Il s'agit en principe d'un **crédit spécifique et bonifié** pour encourager les AGR dans le domaine de la transformation et aussi garantir l'utilisation et le retour sur investissement des projets d'ERD réalisés afin de les viabiliser.

- *Le Secteur privé*

L'ERD requiert également la mise à participation des acteurs privés dans le souci de mobiliser l'investissement privé autant bien national qu'international. C'est ainsi que l'on pourra par exemple mettre à profit les fonds issus de la diaspora désireuse d'investir au pays, mais aussi des acteurs nationaux entrepreneurs qui souhaitent mettre sur pied des installations de production requérant l'utilisation de l'électricité dans une zone stratégique n'en disposant pas. Au lieu de se doter individuellement d'un générateur qui reviendrait beaucoup plus onéreux à court et même à long terme, leur investissement pourra être utilisé dans un projet global d'ERD qui leur générera un profit jusqu'à épuisement de leur créance. L'avantage pour eux sera donc de disposer de l'énergie nécessaire à moindre coût, mais aussi de faire du profit par rapport à cet investissement, ce qui n'aurait pas été le cas s'ils se procurent d'un générateur personnel. Les fonds privés, et spécialement ceux de la diaspora désireuse d'investir, pourraient également suppléer aux fonds disponibles pour les crédits bonifiés.

- *Les partenaires de la Coopération Internationale Décentralisée (CID)*

Il s'agit ici des jumelages entre les collectivités territoriales togolaises et certaines collectivités européennes qui jusqu'à ce jour ont permis de réaliser un grand nombre d'infrastructures au profit de ces collectivités togolaises dont les bibliothèques, les centres médico-sociaux ainsi que des forages

d'eau potable et des centres communautaires. Dans le même sens, cette CID pourra être sollicitée à accompagner les collectivités partenaires dans la mise en œuvre des projets d'ERD. L'importance des financements en matière de CID sera d'un apport considérable pour l'ERD au Togo.

- *Les partenaires Techniques et Financiers (PTF)*

Nombre d'institutions bilatérales et multilatérales de développement sont plus enclines à accompagner les initiatives locales que lorsqu'elles proviennent de l'État central. C'est le cas du Programme Francophone de Développement Local (PROFADEL), et de la GIZ, voire de la KfW et de la Banque Mondiale qui sont plus aptes à financer les initiatives de développement local, mais à travers une coopération avec le gouvernement central. La mise en place de l'ERD au Togo permettra de mobiliser des financements additionnels de ces institutions en faveur du secteur de l'électricité. L'expérience des autres pays tels que le Maroc en démontre.

- *L'État*

Toute politique d'ERD ne saurait être bien menée que s'il y a une volonté politique de la promouvoir de la part du gouvernement. C'est ainsi que l'appui de l'État en plus de dégager des lignes dans le budget national en faveur de l'ERD servira de gage et de garantie pour tout partenaire technique et financier s'investissant dans le programme national d'ERD. L'État va mettre en place l'ANERD dont une bonne partie de la charge des dépenses lui reviendra (salaire, fonctionnement).

-  Empowerment des populations et collectivités

La finalité de cette proposition n'est pas seulement de fournir de l'électricité aux exclus des services d'électricité. Cependant elle vise à faire la promotion du développement non pas au niveau des acteurs économiques formels déjà forts et actifs, mais ceux dont l'activité est en majorité informelle et qui sont d'une catégorie socio-professionnelle précaire travaillant pourtant dans le secteur primaire avec peu de valorisation de leur activité faute d'accompagnement. C'est ainsi qu'elle permettra dans les zones précaires paysannes la mise en place d'un réseau de micro-industries et la promotion d'un esprit entrepreneurial orienté vers la transformation des produits agricoles primaires comestibles ou non. Un cotonculteur rural par exemple peut repenser son activité en l'orientant vers le ficelage pour fournir de la matière première aux producteurs locaux de pagnes traditionnels. Il aura donc besoin de financement, d'énergie et d'accompagnement. Le cadre du programme d'ERD sera le gage de réalisation de ce genre de projet.

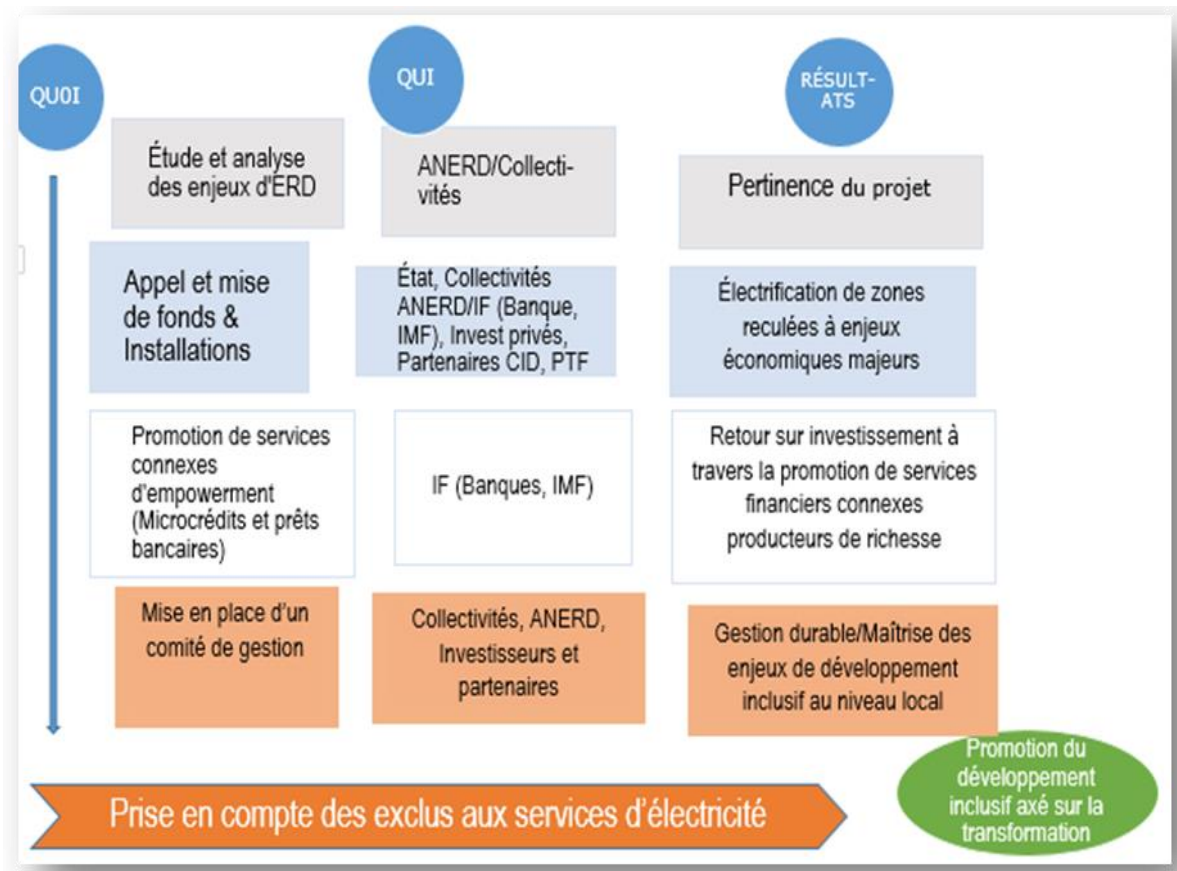
Ainsi le monde rural ou les collectivités qui peinent à s'intégrer au développement du pays verront émerger une vague d'entrepreneurs réduisant le chômage local. Si la richesse individuelle permet la richesse collective comme on le dit en économie, ces collectivités connaîtront une baisse croissante de leur précarité. Le paradoxe dans le cas où l'électricité leur est octroyée, est que le besoin local n'est souvent pas ressenti en termes de processus de promotion d'AGR, mais s'identifie souvent à un devoir de l'État accompli à juste titre. Dans ce cas l'usage domestique supplante l'utilisation aux fins

commerciales alors que les projets d'ERD incitent des initiatives entrepreneuriales pour s'assurer de fournir de l'électricité à des bénéficiaires pouvant payer le prix. Un pas de plus donc vers le développement, celui incluant les personnes ayant besoin d'appui pour s'intégrer à la démarche.

4.4.3 Méthode de gestion et schéma illustratif de la démarche

La démarche ci-dessus décrite peut être représentée par la Figure 11 ci-dessous. Pour chaque ouvrage d'ERD installé, un comité de gestion devrait être mis en place. Il sera composé d'un Conseil d'Administration (CA) au sein duquel doivent se retrouver les représentants de chaque partie prenante au projet d'ERD. Ce CA choisira lui-même son Président et son bureau selon les rapports de force et d'intérêt comme dans le cas d'une Société Commerciale. Il nommera le Conseil de Gestion (CG) qui sera chargé d'assurer la gestion de l'ouvrage et qui lui est redevable de comptes. Le CG gèrera suivant des règles établies préalablement par le CA, règles qui s'inscrivent dans les grandes lignes de lois nationales élaborées en matière d'ERD. Ces lois qui tiendront compte du caractère inclusif des projets ERD doivent empêcher toute volonté d'enrichissement exagérée au détriment des bénéficiaires finaux de ces projets. L'ERD s'apparente donc à une entreprise sociale.

Figure 11 : Schéma illustratif de la mise en œuvre d'une stratégie d'ERD au Togo



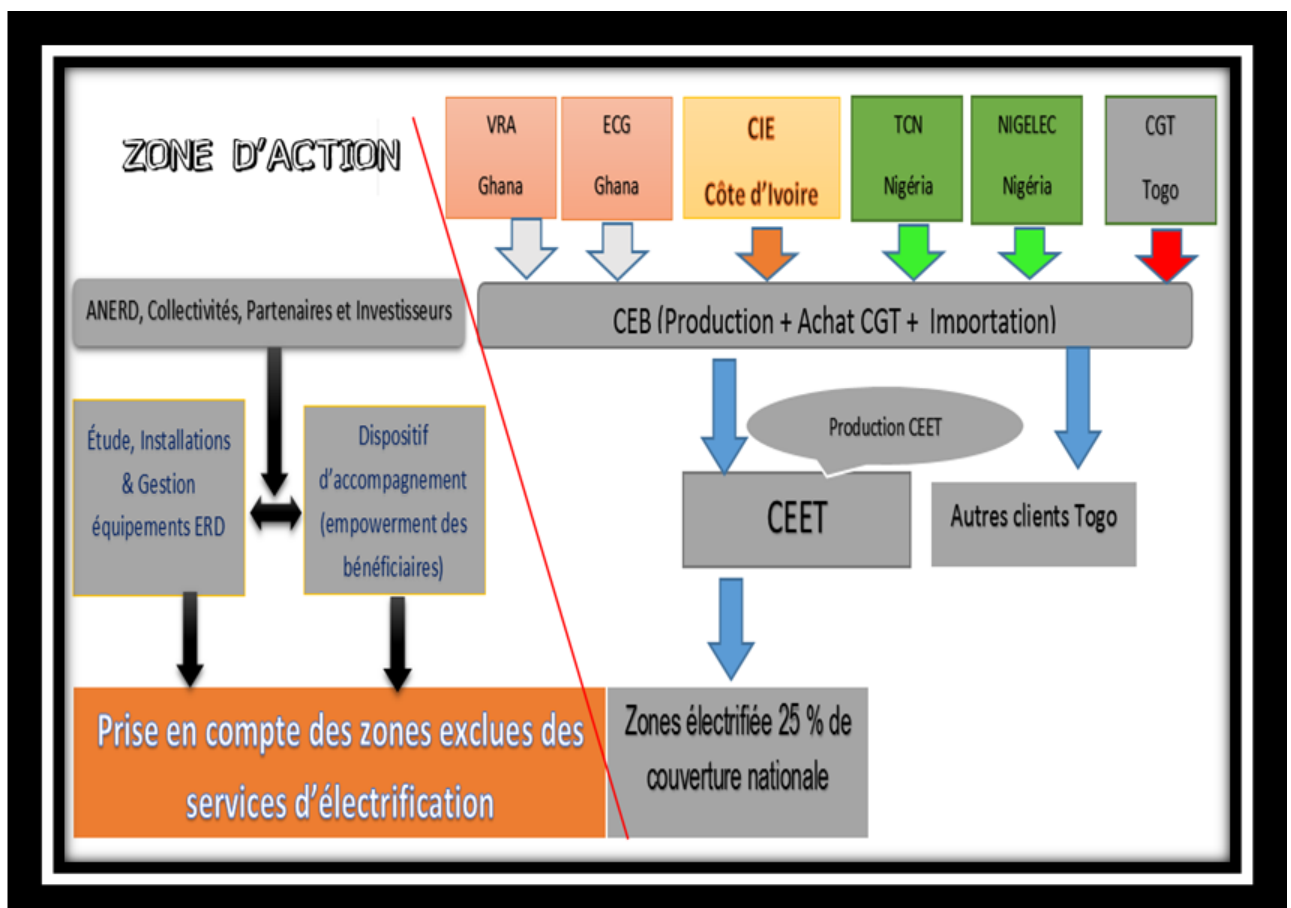
Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

Enfin, il faut ajouter que ce système d'ERD en plus de recourir aux centrales à gaz et au fuel, sera une sphère de prédilection des énergies renouvelables faiblement utilisées au plan national. Ce qui aidera également à mobiliser des financements qui encouragent les initiatives de développement durable. Elle permettra par exemple de mettre en valeur certaines rivières pouvant être sollicitées pour la production de l'hydroélectricité de faible ou moyenne envergure, et d'exploiter la nature ensoleillée qui caractérise le pays pour la production de l'énergie solaire. L'éolien pourra également être utilisé dans certaines zones telles que les savanes.

4.4.4 Nouvelle structure de l'électricité au Togo

L'initiation de la stratégie ERD va occasionner une transformation de l'ensemble de la structure du secteur de l'électricité au Togo. À l'ancienne structure viendra se greffer le nouveau dispositif d'ERD. Cela se schématise comme suit :

Figure 12 : Nouvelle structure du secteur de l'électricité après la mise en place de la politique nationale d'ERD



Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

4.4.5 *Avantage et limites de la stratégie*

Le système d'électrification décentralisée comme variante à l'inclusion électrique au Togo présente certes des avantages probants, mais aussi des limites ne garantissant pas sa faisabilité. Le Tableau 2 ci-dessous illustre les avantages et les limites de notre proposition.

Tableau 2 : Avantages et limites de l'étude

AVANTAGES
<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation d'un financement additionnel au bénéfice du secteur électrique, (financement de la Coopération Internationale Décentralisé et d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux dédiés au développement local, de la diaspora togolaise à l'étranger et financement issu du secteur privé national) ;• L'ERD garanti une sphère propices aux énergies renouvelables et donc est un vecteur de développement durable ;• Approvisionnement en électricité, des populations des zones exclues des services d'électricité, Autonomisation et amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires ;• Promotion du développement inclusif axé sur la création de valeur ajoutée à travers la transformation des produits de base au Togo.
LIMITES
<ul style="list-style-type: none">• La pratique des libertés locales au Togo n'étant pas totalement de mise (absence d'élections locales par exemple), les partenaires financiers peuvent être réticents à accompagner le processus d'ERD ;• L'ERD est une forme d'électrification à puissance modérée et donc pourrait très vite s'avérer inapte à accompagner une croissance rapide de la transformation industrielle ;• La précarité de la majorité des collectivités concernées peut être un frein à la bonne mise en oeuvre d'une politique d'ERD.

Source : Données de l'enquête de terrain, 2014.

Conclusion

« La tournée que je viens de faire à travers le Maroc m'a de plus en plus convaincu qu'il n'y a pas de réalisations possibles sans la plus large décentralisation, et que nous n'arriverons à rien si, partout, les représentants des intérêts locaux n'ont pas voix prépondérante pour ce qui doit se faire chez eux. » (LYAUTEY, 1927)

L'histoire a conduit progressivement le continent africain vers la nécessité de promouvoir à la fois une industrialisation pour transformer les matières premières et autres produits assimilés, sur place, tout en garantissant à chaque citoyen du continent une place dans la nouvelle dynamique de développement. Ce qui est appelé développement inclusif, mais dans ce contexte, orienté selon le besoin, vers la transformation. C'est dans ce sens que les 5^e et 6^e réunions conjointes des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la commission économique pour l'Afrique tenus successivement à Abidjan en 2013 et à Abuja en 2014 se sont préoccupées de la question de transformation industrielle en Afrique comme gage de son émergence (en 2013) et comme nécessaire pour l'inclusion (en 2014) (CEA, 2013).

Certes, ces analyses émanent de la prise de conscience qui s'est faite par rapport à la croissance qu'a connue le continent ces dernières années, qui au lieu d'enrayer l'exclusion comme cela s'est passé dans les pays d'Asie et ailleurs dans le monde, l'a plutôt aggravée en retenant piégé dans la pauvreté, des millions d'Africains. Il en est ressorti que le manque de transformation, surtout des produits de base, y a contribué substantiellement, car c'est l'industrialisation qui aide les pays à diversifier leur économie et à réduire leur vulnérabilité aux chocs mondiaux externes (CEA, 2013).

La difficulté principale qui se dégage à l'évidence reste celle de la question énergétique, intrant nécessaire à toute transformation de la matière. Cette étude a montré à travers des statistiques, la situation énergétique critique qui caractérise le continent et qui ne permet pas de s'engager aisément sur le chemin de son développement inclusif qu'il s'est défini. Cela ne peut pas pour autant justifier un éventuel immobilisme par rapport au développement envisagé, mais il y a probablement des pistes de solution qui permettront de trouver un palliatif et de faire des pas vers l'avant.

C'est donc ce qui fonde l'objectif de cette étude qui s'est proposé dans le contexte togolais de répondre à la question, comment promouvoir une plus grande inclusion électrique en vue d'un réel développement inclusif au Togo. Ce qui renvoie à 3 objectifs, c'est-à-dire caractériser les acteurs intervenant dans le système de l'électricité au Togo, montrer l'insuffisance d'inclusion à ces services au plan national et enfin proposer une approche pouvant concilier besoins énergétiques et développement inclusif.

La démarche méthodologique pour répondre à la question de l'étude a été celle d'une analyse qualitative qui a permis de percevoir l'influence d'un système décentralisé du secteur de l'électricité sur la capacité d'inclusion aux services électriques.

Les résultats obtenus à l'issue de cette analyse sont les suivants : il y a des disparités accrues dans l'accès des Togolais aux services de l'électricité selon leurs zones de résidence ; il y a des limites au système centralisé à satisfaire convenablement les besoins en électricité pour une meilleure inclusion ; enfin les capacités de la CEB ne lui permettent pas de pourvoir une énergie suffisante pour sa zone (Togo, Bénin) et empêchent davantage la prise en compte des exclus.

Ce qui se ramène à la confirmation de nos hypothèses de départ. Donc, les disponibilités énergétiques du Togo sont insuffisantes et les projets en perspectives ont une faible probabilité de réalisation. Aussi, pour atteindre les objectifs d'inclusion, il faut aller au-delà des capacités des structures formelles centralisées, à doter le pays en électricité.

La proposition de solution faite par l'étude exige une transformation structurelle du secteur de l'électricité au Togo. Cette transformation passe par la mise en place d'un système décentralisé du secteur de l'électricité afin de permettre à des entités non étatiques de se sentir à l'aise pour investir dans le secteur et de permettre une maîtrise des enjeux de développement au niveau local.

Il s'agit en effet de mettre en place un système d'électrification rurale décentralisée pour favoriser l'émergence rapide d'une électrification rurale au niveau national, mais dans ce cas plus orienté vers l'usage commercial que domestique. Ce qui permettra de créer de la richesse et d'autonomiser les bénéficiaires comme le veut la stratégie de développement inclusif.

Cependant cette étude a connu des limites dans la collecte de données, dont l'influence sur les résultats est négligeable. L'une des plus importantes est le manque d'actualisation des données. En effet nous avons obtenu peu de données sur l'année 2014. Ce qui a limité la majorité des analyses faites à l'année 2013. N'ayant également pas une qualification d'ingénieur de génie électrique, il était difficile de faire certaines analyses plus pointues et très techniques qui auraient pu améliorer nos résultats. En plus de cela, nous pouvons rajouter la réticence de certains acteurs à divulguer certaines informations qui auraient pu être utiles pour une meilleure compréhension de la situation étudiée.

Si l'inclusion de nos jours n'est pas un mot d'ordre dans les sociétés occidentales et que même lorsqu'on en parle, elle est beaucoup plus orientée vers les personnes portant un handicap (physique, moral ou autre), c'est bien au prix d'un éveil précoce dans le domaine de la transformation industrielle. La transformation s'est montrée efficace dans l'histoire industrielle dans l'emploi et la résorption du chômage. On peut constater au niveau du continent africain que l'industrie de transformation reste un secteur mystifié où les entrepreneurs du continent ne s'aventurent guère, craignant d'éventuels surcoûts liés aux machines et à la technologie. Or comme dit plus haut, c'est la transformation qui garantit le mieux la création de valeur ajoutée. Il en est de même pour les cultures de rente telles que le café et le cacao et le coton.

Comme perspective, il serait important de focaliser les efforts d'électrification rurale décentralisée (ERD), proposés par dans cette étude, sur les énergies renouvelables. Ce qui permettra d'enclencher un réel développement durable. Aussi longtemps que l'Afrique résistera à la transformation industrielle sur place de ses produits de base, elle peinera à sortir du lot.

Références bibliographiques

AFD/BAD. (2009). *L'énergie en Afrique à l'horizon 2050*, étude conduite sous la direction de Jean-Pierre Favennec.

ARSE. (2007). *Rapport d'activité de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité au Togo*. <http://www.arse.tg/beta/>. Consulté en décembre 2014.

ARSE. *La structure du secteur de l'électricité au Togo*. <http://www.arse.tg/beta/>. Consulté le 4 décembre 2014.

BAD/OCDE. (2005). *Quatrième forum international sur les perspectives africaines*.

Banque Mondiale. (1989). *L'Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable, étude de prospective à long terme*. Washington D.C.

Banque Mondiale. (2004). *Rapport sur le développement de la région MENA*, édition ESKA. 26 pages.

Banque Mondiale. (2014). *Rapport doing business*.

Benallou Abdelhanine et Rodot Michel. (2002). *L'électrification solaire au service du développement rural*. (2e édition). 176 pages.

Carbonnier Gilles et Grinevald Jacques. (2011). *Energy and Développement* ;

Chevalier Jean-Marie et Geofron. Patrice (2011). *Les nouveaux défis de l'énergie : climat-économie-géopolitique*.

Dadie Aristide Cyrille. 2005. *Analyse des déterminants de la demande globale d'une ressource énergétique par les ménages : le cas du gaz butane en Côte d'Ivoire*. Mémoire, Université de Cocody Abidjan - DEA PTCI Économie.

DGSCN. (2010). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Togo*

Diandy Idrissa Yaya. (2010). *Énergie et Croissance*.

Fonds des énergies durables pour l'Afrique. 10 projets ouest-africains d'énergie propre célébrés à Accra, <http://www.afdb.org/fr/> consulté le 1^{er} mars 2014.

Gourieroux Christian et Monfort Alain. (1989). *Statistiques et modèles économétriques, Vol. 1 : Notions générales, estimations, prévisions, algorithmes*.

Gourieroux Christian et Montmarquette Claude. (1997). *Économétrie appliquée*.

Gouvello Christophe et Maignes Yves. (2000). *L'électrification rurale décentralisée, une chance pour les hommes, des techniques pour la planète*.

Kane Chérif Sidy. (2009). *Demande d'énergie et croissance économique dans l'UEMOA : Une analyse sur panel hétérogène non stationnaire*.

Les meilleurs articles sélectionnés par Paperblog. <http://www.paperblog.fr/>. Consulté en mai 2014.

Lyautey (Louis Hubert, maréchal). (1927). *Paroles d'action : Madagascar, Sud-Oranais, Oran, Maroc, 1900-1926*. 5e éd. Armand Colin, 1948. p. 187.

Ministère du Développement à la Base. <http://www.mindevbase.tg/discours/>. Consulté en mai 2014.

MINVIELLE J.-P (1999). *La question énergétique au Sahel*. Khartala.

OCDE. *Perspectives économiques en Afrique*. <http://www.oecd.org/fr/social/> Consulté en décembre 2014.

ONU. (1998). *Rapport du Secrétaire Général au conseil de sécurité des Nations Unies*.

ONU. (2013). *Paix et Développement*.

ONU. (1998). *Rapport annuel*

ONU. (1998). *Rapport du secrétaire général au conseil de sécurité sur les causes des conflits et la promotion d'une paix d'un développement durable en Afrique*.

ONU. (2013). *Statistiques mondiales*.

John Thoburn. (2000). *À la recherche d'une voie pour l'industrie africaine enjeux et options stratégiques*. ONUDI

Ricardo David (1817). *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Chapitre 1.

Sacko Issa. (2004). *Analyse des liens entre croissance économique et consommation d'énergie au Mali*.

Smith Adam (1776). *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Chapitre VI : partie constituante du prix des marchandises.

Smith Adam. (1803). *Traité d'économie politique*.

Liste des illustrations

Figure 1 : Taux de croissance du PIB (en %) entre 2001 et 2013.....	9
Figure 2 : Répartition rurale et urbaine de la population active en Afrique	11
Figure 3 : Schéma institutionnel du secteur de l'électricité au Togo	37
Figure 4 : Structure du secteur électrique au Togo	38
Figure 5 : disparités d'accès à l'électricité	39
Figure 6 : Illustration des disparités d'accès aux services électriques au Togo	40
Figure 7 : Faiblesse relative de la production propre de la CEB	41
Figure 8 : Diagramme de Gantt du projet de développement de la CEB comparé à l'exécution réelle	42
Figure 9 : Craintes relatives aux projets d'amélioration des capacités de la CEB à fournir de l'énergie.....	43
Figure 10 : Avis des acteurs par rapport aux difficultés du secteur électrique au Togo	45
Figure 11 : Schéma illustratif de la mise en œuvre d'une stratégie d'ERD au Togo	50
Figure 12 : Nouvelle structure du secteur de l'électricité après la mise en place de la politique nationale d'ERD	51

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Répartition de l'activité économique par secteur.....	46
Tableau 2 : Avantages et limites de l'étude.....	52

Glossaire

Développement inclusif : « Le **développement inclusif** consiste à s'assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus sont parties prenantes dans les processus de développement. Le PNUD rappelle que de nombreux groupes sont exclus du développement en raison de leur genre, ethnicité, âge, orientation sexuelle, handicap ou pauvreté. Les effets d'une telle exclusion sont l'accentuation des inégalités à travers le monde. Le développement ne pourra réduire réellement la pauvreté que si tous les groupes contribuent à la création d'opportunités, partagent les bénéfices du développement et participent à la prise de décision. Le but du développement inclusif est de réaliser une société inclusive, capable de s'adapter aux **différences et de valoriser la diversité.** » (*HANDICAP International, 2015*)

Électrification Rurale Décentralisée : solution énergétique décentralisée préconisée lorsque le raccordement au réseau national est jugé coûteux, mais qui nécessite un transfert de technologie aux tenants des installations concernés que sont les acteurs agissant au niveau local.

Décentralisation : « Système d'organisation des structures administratives de l'État, dans lequel l'autorité est fractionnée et le pouvoir de décision remis à des organes autonomes régionaux ou locaux. » définition du dictionnaire **LAROUSSE.**

Annexes

Annexe 1 : Tableau du projet de développement de la CEB et niveau de réalisation

N°	DESIGNATION	Prévisions		Début effectif	Fini	Fin probable	En Instance	En vue	Non-engagé
		Déb	Fin						
	Projet de développement CEB	2011	2020	06/05/2012		2020			
1	Réhabilitation et Modernisation de la répartition	2011	2012	06/05/2012		05/03/2015			
2	Construction de la ligne Onigbolo-Parakou et Sakété-Porto-Novo	2011	2012	01/02/2013		30/09/2015			
3	Réhabilitation de la ligne Lomé-Cotonou-Onigbolo	2011	2013	19/04/2013		04/11/2015			
4	Construction de la ligne 330 Kv Volta-Momé Hagou-Sakété avec le poste de Lomé C	2011	2013	26/07/2013		26/11/2015			
5	Aménagement hydroélectrique d'Adjarala	2012	2015				OUI		
6	Construction de la ligne 161 KV Dapaong-Mango	2011	2013				OUI		
7	Construction de la ligne 330 KV Dorsale Nord (Ligne 161 KV Bembéréké-Malanville)	2011	2014				OUI		
8	Réhabilitation de la centrale de Nangbéto	2011	2013				OUI		
9	Étude de construction de la ligne 161 KV Kara-Mango avec un poste à Sokodé	2012	2014	18/07/2013		28/02/2015			
10	Étude d'APD des barrages de Kétou Dogo, Tététou et Vossa	2014	2015						OUI

N°	DESIGNATION	Prévisions		Début effectif	Fini	Fin probable	En Instance	En vue	Non-engagé
		Déb	Fin						
11	Étude et construction de la ligne 161 KV Natitingou-Porga	2018	2020					OUI	
12	Étude et construction de la ligne 161 KV Lomé-Atakpamé	2018	2020					OUI	
13	Renforcement de la capacité de production thermique de la CEB	2011	2012					OUI	
14	Étude de passage en cycle combiné des turbines à gaz de la CEB	2014	2015						OUI
15	Construction de centrales solaires 2 x 5 MW	2011	2020					OUI	
16	Alimentation transfrontalière	2011	2020	28/05/2013		27/01/2015			

Source : CEB, 2013 ; adaptation Longha KALAO SAMBA

Annexe 2 : Mouvement d'énergie transitant dans les lignes de la CEB.

ÉLÉMENTS (en GWh)		ANNÉES			
		2009	2010	2011	2012
Total demande satisfaite		1792,219	1863,001	2151,579	2263,758
Production	Interne	229,21	221,85	245,933	452,056
Achat national	CGT		48,28	58,557	
Total production nationale		229,21	270,13	304,49	452,056
Importation	VRA	747,596	810,87	647,396	566,107
	ECG			1,653	2,241
	CIE	154,875	35,7	86,607	50,795
	TCN	658,099	786,71	1107,784	1188,341
	NIGELEC	2,438	2,38	3,647	4,218
	Total	1563,008	1635,66	1847,087	1811,702
Ventes	CEET	686,58	745,55	832,26	886,41
	WACEM	121,53	98,29	110,88	103,61
	SNPT	36,15	34,72	39,61	51,66
	Total Vente	844,25	878,56	982,75	1041,68

Source : CEB, CEET, 2013 ; adaptation de Longha KALAO SAMBA

Annexe 3 : Tableau d’approvisionnement de la CEET.

ÉLÉMENTS (en GWh)	ANNÉES				
	2009	2010	2011	2012	2013
Production CEET	18,12	40,62	11,53	14,33	12,3
Achat CEB	699,66	714,93	836,88	886,41	954,49
Autres achats	0,55	43,95	0,84	0,84	0,81
Total	718,33	799,5	837,72	901,58	967,6
Proportion CEB	97,40 %	89,42 %	99,90 %	98,32 %	98,65 %

Source : CEET, 2013, adaptation de Longha KALAO SAMBA

Annexe 4 : Tableau de la production et vente d’électricité dans la zone CEB

ANNÉE	2009	2010	2011	2012	2013
Production CEB	229,21	221,85	245,933	452,056	
Achat national CGT	0	48,28	58,557	189,094	
Production CEET	18,12	40,62	11,53	14,33	12,3
Production nationale	247,33	310,75	304,49	655,48	12,3
Ventes CEB au Togo	844,25	878,56	982,75	1041,68	
Ventes Togo+Bénin	1711,79	1790,71	2048,16	2166,91	
Rapport prod/ventes	13,39 %	12,39 %	12,01 %	20,86 %	

Source : CEB/CEET, 2013 ; adaptation de Longha KALAO SAMBA

Annexe 5 : Répartition de la population par région et taux d'accès à l'électricité

Région	Superficie	Population 4 ^e RGP	%	Taux d'accès à l'électricité				
				2009	2010	2011	2012	2013
Maritime (y compris Lomé Commune)	6 100	2 599 955	41,99	38,1	41,1	45,77	47,11	49,68
-Maritime sans Lomé Commune	-	1 762 518	28,5	-	-			
- Lomé Commune	-	837 437	13,5	-	-			
Plateaux	16 975	1 375 165	22,21	8,21	9,12	10,04	10,27	10,64
Centrale	13 317	617 871	9,98	12,4	13,4	12,62	12,86	13,52
Kara	11 738	769 940	12,44	13	14,2	14,90	15,21	15,69
Savanes	8 470	828 224	13,38	7,27	8,09	7,36	7,65	8,16
Total	56 600	6 191 155	100					

Source : CEET/DGSCN, adaptation Longha KALAO SAMBA

Annexe 6 : Tableau du nombre de clients de la CEET par zone

Régions	2013		
	Basse Tension	Moyenne Tension	BT+MT
Lomé	157440	434	157874
Sud	38051	75	38126
Nord	36969	67	37036
Total	232460	576	233036

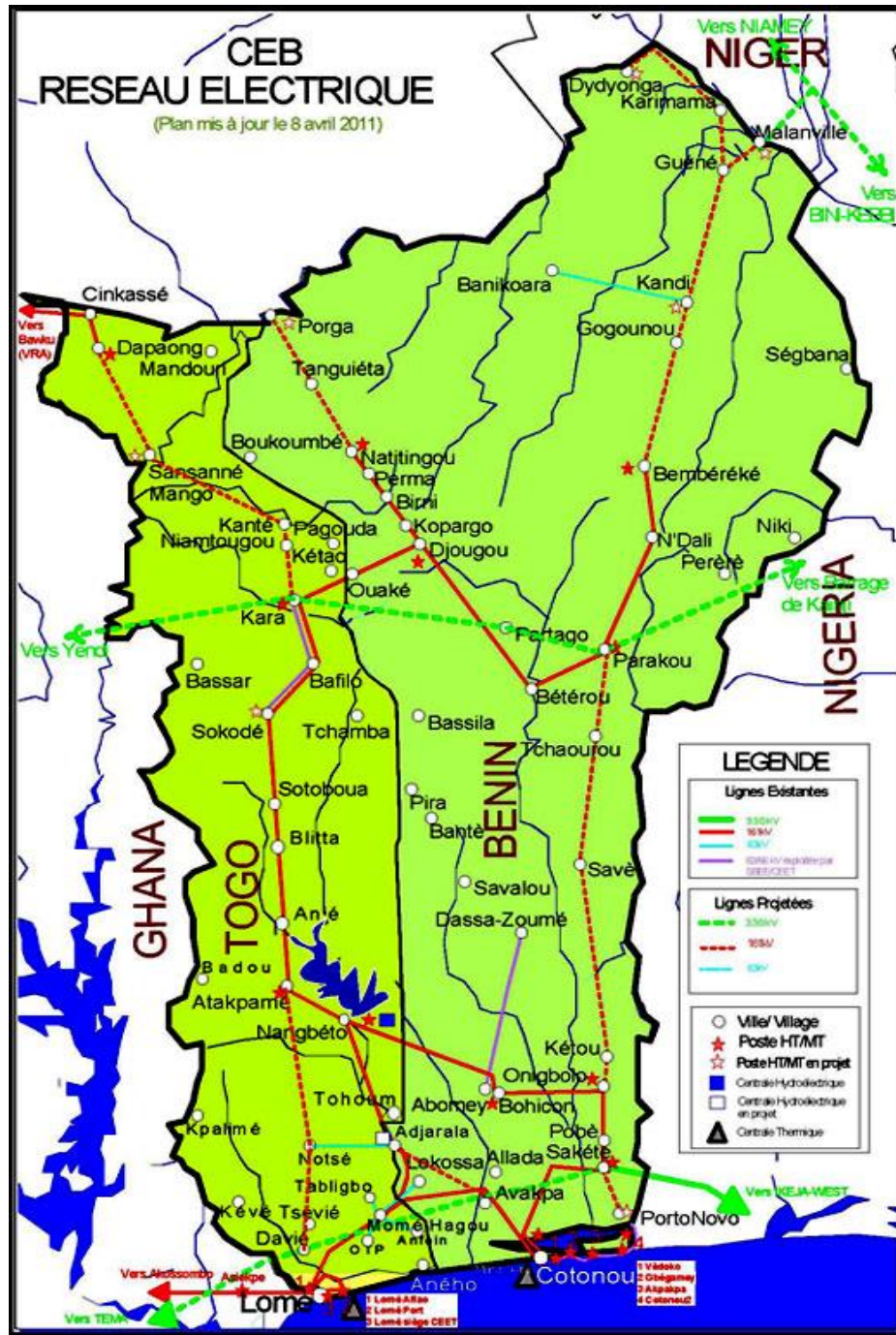
Source : CEET, Rapport 2013

Annexe 7 : Population active dans le secteur agricole

Régions	Population active	Parts relatives (%)
Maritime	241712	18,43
Plateaux	393786	30,02
Centrale	178018	13,57
Kara	217884	16,61

Source : DSID, 2013 ; adaptation de Longha KALAO SAMBA.

Annexe 8 : Carte du réseau CEB



Source : CEB, 2014.

Annexe 9 : Visite de terrain (Composante du projet N° 4 du plan de développement de la CEB)



Source : Photos Longha KALAO SAMBA.

Annexe 10 : Récapitulatif des entretiens**LISTE DES PERSONNES TOUCHÉES (17)**

2 experts KFW, 2 experts Banque Mondiale, 1 Personnel-cadre CEET, 3 Personnel-cadres et 1 directeur CEB, 1 Personnel BAD, 1 Personnel-cadre (Chef division projets) du MINDEB, 1 Personnel-cadre ARSE, 5 Personnels des entreprises de Conseil exécutrices des projets CEB (1 SIEMENS, 1, EDF, 1 SGS, 1CABIRA, 1 INEO S.A.)

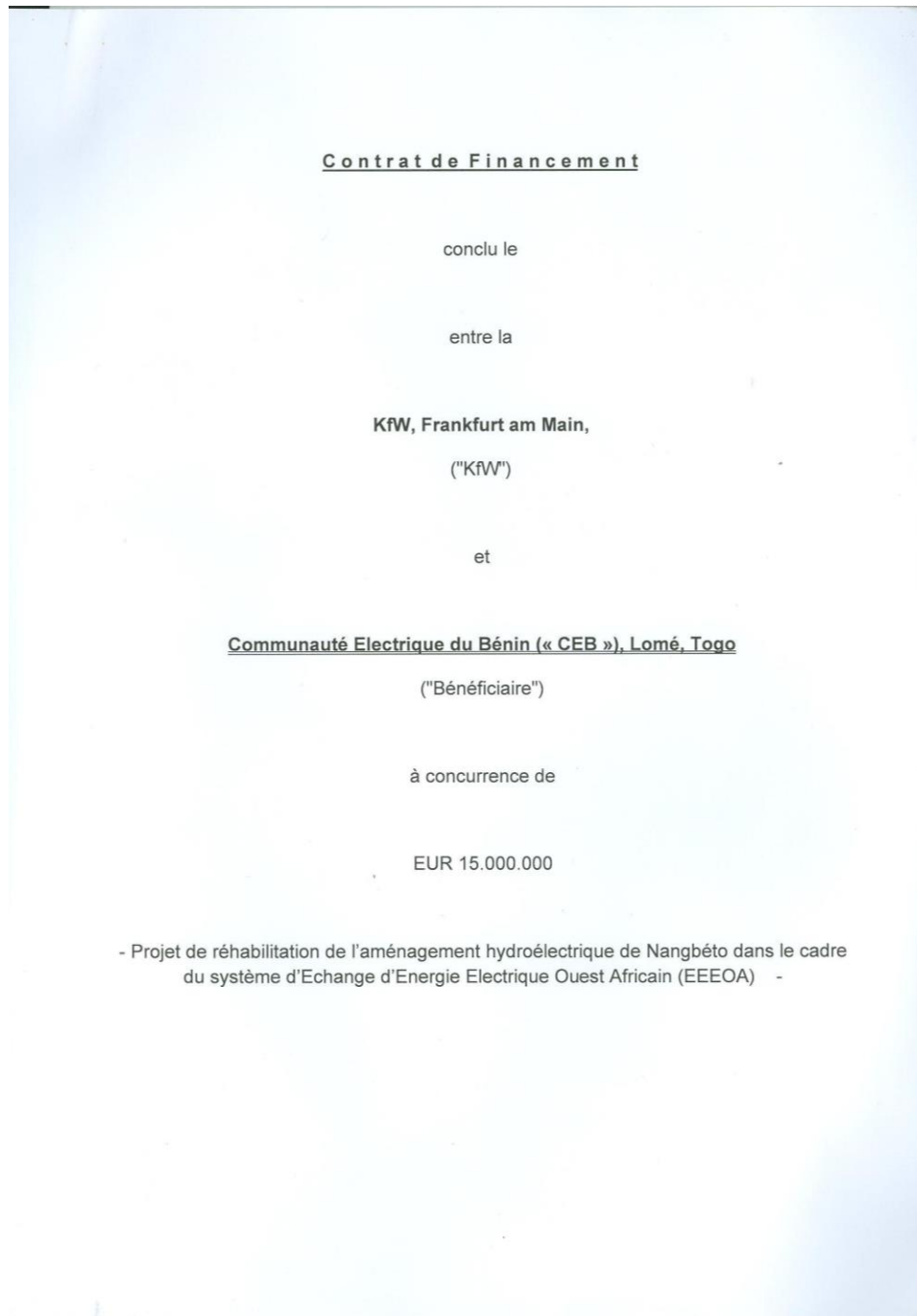
Questions	Réponses fréquentes	Nombre de personnes en accord
<i>La politique d'électrification rurale au Togo est faite dans quel but (7 personnes enquêtées)</i>	Contribuer au développement de l'agro-industrie villageoise Promouvoir un développement économique à la base Objet social Pour des raisons d'équité territoriale Réduire la pauvreté des paysans à travers la réduction des frais d'énergie (pétrole, piles, batteries, etc.) (Autres) permettre l'accès à l'énergie pour toute activité domestique (éclairage la nuit, AGR et autres activités économiques, artisanales, la petite transformation agroalimentaire, moulins, etc.	7/7 7/7 6/7 5/7 7/7 3/7
<i>But de l'électrification transfrontalière [3 personnes]</i>	C'est de permettre aux localités proches des localités électrifiées des autres pays frontaliers comme le Ghana ou le Bénin d'avoir aussi l'accès à l'électricité	3/3
<i>La plus grande difficulté du secteur électrique au Togo [15 personnes]</i>	La gouvernance Avoir une couverture nationale acceptable Les ressources financières pour investir et assurer un approvisionnement à coût abordable.	11/15 6/15 13/15
<i>Le plus grand défi immédiat à relever [15 personnes]</i>	Améliorer la dépendance énergétique Source de production à coût abordable pour la satisfaction de la clientèle	5/15 14/15

Questions	Réponses fréquentes	Nombre de personnes en accord
<i>Qu'est-ce qui justifie l'intérêt de la KfW à financer les projets de la CEB</i> [2 personnes]	Contribution au développement	2/2
<i>Qu'est-ce qui justifie l'intérêt de la Banque Mondiale à financer les projets de la CEB</i> [2 personnes]	Encourager l'industrialisation et la création d'emploi Contribution au développement	1/2 2/2
<i>crainte particulière par rapport à la réalisation des projets de la CEB que vous (KfW) financez</i> [17 personnes]	Difficultés liées à tout projet Non-respect des délais Retards de financement Suspension	9/17 13/17 7/17 6/17
<i>Que pensez-vous de ceux qui proposent que l'on revoie à la hausse le coût de l'électricité dans la zone CEB (c.-à-d. au Togo et au Bénin)</i> [17 personnes]	Très d'accord avec cette proposition Relativement d'accord Pas d'accord	8/17 5/17 4/17
<i>Votre impression personnelle après la mission</i> ²⁸ [4 personnes].	Il y a des difficultés, mais la CEB promet de prendre en main la situation La zone CEB nécessite un accompagnement et des réformes pour assurer sa mission Il est nécessaire dans la gestion de la CEB de faire des provisions pour dépréciation des ouvrages	2/4 1/4 1/4
<i>Quel lien pouvez-vous faire entre l'électricité et le développement inclusif ?</i> [5 personnes]	L'électricité est une condition pour la réalisation des objectifs du développement inclusif L'électricité permet d'accompagner le processus de développement	4/5 1/5

Source : Données de l'enquête de terrain, 2014

²⁸ Pour les partenaires de la CEB en mission de contrôle.

**Annexe 11 : Page de garde du contrat de financement de la réhabilitation et de l'aménagement
du barrage hydroélectrique de Nangbéto**



Source : Kfw, 2013

Annexe 12 : Page de garde de la convention séparée du contrat de financement de la réhabilitation et de l'aménagement du barrage hydroélectrique de Nangbéto

@

»» **Coopération financière togolaise et bénino – allemande**
Projet de réhabilitation de l'aménagement hydroélectrique de
Nangbéto
EUR 15.000.000
No. : @
Convention séparée au Contrat de Financement du @

Date: @
KfW Banque de Développement
@
Notre référence: c155
Téléphone: +49 69 7431-3715
Téléfax: +49 69 7431- 3568
patricia.castellarnau@kfw.de

Madame, Monsieur,

Conformément au Contrat de Financement signé le X/X/2014 entre la Communauté Electrique du Bénin ("Bénéficiaire") et la KfW ("KfW"), la présente Convention séparée a pour objet de préciser:

selon l'article 1.2:

la présentation détaillée du Projet et des fournitures et services à financer par l'Apport financier;

selon l'article 2.1:

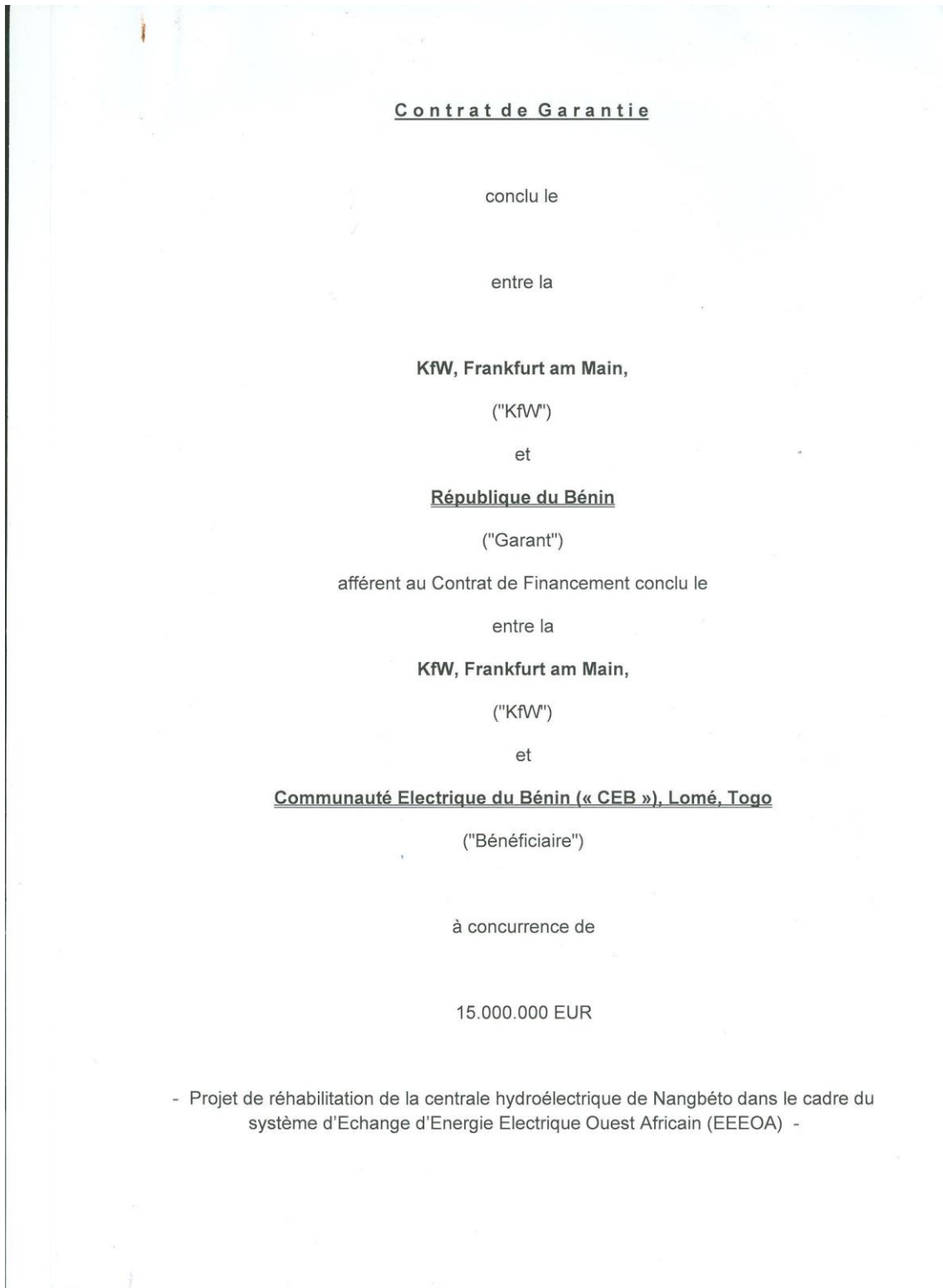
la procédure de versement des fonds et notamment les justificatifs de leur utilisation conformément à ce dont les parties ont convenu;

selon l'article 7.2:

les obligations du Bénéficiaire prévues à l'article 7.1, notamment pour la réalisation du Projet.

Source : Kfw, 2013

Annexe 13 : Page de garde du contrat de garantie de la réhabilitation et de l'aménagement du barrage hydroélectrique de Nangbéto



Source : Kfw, 2013